



LA LETTRE DE VILLERS

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2022

UNE FÊTE DE LA COQUILLE QUI AURA
RASSEMBLÉ PLUS DE 25 000 PERSONNES
DANS NOTRE VILLE

P. 10

n°161



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

p.3

DOSSIER ENVIRONNEMENT

p.4

| | | | |
|---|-------|---------------------------|------|
| A | comme | Animations | p.10 |
| A | comme | Animaux | p.20 |
| A | comme | Associations | p.24 |
| C | comme | Communication | p.25 |
| C | comme | Culture | p.27 |
| E | comme | Eglise | p.28 |
| E | comme | Environnement | p.29 |
| I | comme | International | p.35 |
| J | comme | Jeunesse | p.36 |
| L | comme | La Mairie à votre service | p.39 |
| M | comme | Mobilité | p.44 |
| N | comme | Numérique | p.46 |
| O | comme | Opposition | p.47 |
| P | comme | Paléospace | p.48 |
| P | comme | Patrimoine | p.50 |
| P | comme | Plage | p.53 |
| P | comme | Propreté | p.54 |
| S | comme | Santé | p.57 |
| S | comme | Sécurité | p.60 |
| S | | Social | p.64 |
| S | | Sport | p.65 |
| T | | Tourisme | p.69 |
| U | | Urbanisme | p.70 |
| V | | Villers 2000 | p.71 |



le mot du MAIRE

Chères Villeroises,
Chers Villersois,
Cher(e)s ami(e)s,

je suis heureux de pouvoir vous transmettre notre « Lettre de Villers » des mois de septembre et octobre 2022, dont le dossier est consacré à l'environnement dans notre ville. Villers-sur-Mer bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel qu'elle partage en partie avec d'autres communes voisines. Il en est ainsi du marais qui est classé en tant que zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I et des falaises des Vaches noires également classées en ZNIEFF de type I, qui constituent un spot géologique mondial.

Mais notre ville dispose aussi d'une plage naturelle de plus de 2 kms de long et est par ailleurs adossée au Pays d'Auge, bénéficiant de 600 hectares non urbanisés sur un total de 900 hectares.

Villers-sur-Mer est donc un véritable havre naturel. Et nous souhaitons absolument que notre ville le reste. Nous voulons contrôler son urbanisation, nous souhaitons protéger notre patrimoine naturel tout en le magnifiant et nous souhaitons prendre le plus grand soin de la faune et de la flore ayant élu domicile chez nous.

Vous trouverez donc dans ce numéro, à titre d'exemples, 20 actions menées en ma-

tière environnementale par notre équipe municipale depuis 2020 pour illustrer ce qui a été fait ces deux dernières années en la matière. Et ce n'est pas fini !

Ce numéro vous permettra également de prendre connaissance des activités de notre Mairie ces deux derniers mois. Vous retiendrez probablement les informations ci-après en fonction de vos centres d'intérêts. Vous serez ainsi probablement nombreux à vous concentrer sur la fête de la coquille qui aura de nouveau attiré un nombre très élevé de visiteurs.

Mais j'attire plus particulièrement votre attention sur l'accord historique signé le 20 octobre dernier avec le sous-Préfet représentant de l'Etat, les représentants de notre Communauté de Communes et du Conseil Départemental dans le cadre du programme Petites Villes de Demain qui nous permettra dans l'avenir de financer des projets structurants dans notre ville.

Je vous souhaite une agréable lecture et votre équipe municipale reste à votre entière disposition en Mairie pour vous recevoir, vous écouter et pour répondre à toutes les questions que vous pourriez juger utile de poser.

Je vous prie d'agréer, Chères Villeroises, Chers Villersois, Cher(e)s ami(e)s, l'assurance de mes salutations les meilleures.



DOSSIER ENVIRONNEMENT

L'environnement est un engagement fort de l'équipe municipale. Et cet engagement fort est devenu une politique forte. Qui va de surcroît se renforcer dans les années qui viennent. Vous trouverez ci-dessous 20 actions emblématiques lancées depuis 2020 et l'élection de l'équipe municipale dirigée par notre Maire Thierry GRANTURCO.

Cette liste est loin d'être exhaustive mais elle met l'accent sur des actions mettant en évidence la diversité des initiatives lancées au niveau communal.

1 LE ZÉRO PHYTO

Depuis 2012, notre Commune a eu la volonté de diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques notamment en mécanisant le désherbage et en s'équipant de brûleurs thermiques. La Commune n'a pas eu d'autres choix que de suivre les recommandations en vigueur, régies par la loi Labbé (1er janvier 2017) et qui n'ont cessé d'évoluer jusqu'en Juillet 2022.

Dès les premiers mois de cette mandature, l'équipe municipale a travaillé avec les services de la Mairie afin de sauter le pas et de mettre en place une politique « zéro phyto ». Depuis septembre 2020, la Mairie

ne traite donc plus aucun bout de trottoir, ses serres, ses plantes vertes, ses terrains de sports, etc...

2 VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

En étroite liaison avec le passage « zéro phyto » la Mairie a travaillé sur la végétalisation du cimetière, ce qui a permis de réduire le phénomène d'ilots de chaleur urbains et de ruissellement. Cet espace offre également de nouveaux habitats pour la faune et la flore.

La Mairie a par ailleurs installé des panneaux expliquant les techniques de gestion adoptées ainsi que les objectifs visés afin de sensibiliser les familles sur les changements paysagers.

3 COMPOSITIONS JARDINIÈRES ET BALCONNIÈRES

Depuis 2020, l'équipe municipale a travaillé avec les services de la Mairie afin de faire évoluer le fleurissement. En effet, l'objectif

est d'avoir un fleurissement de qualité tout en respectant des enjeux environnementaux importants. Pour cela, la Mairie a favorisé des plantes plus résistantes à la sécheresse et donc moins consommatrices en eau.

La Mairie a aussi travaillé ses substrats. Dans ces derniers, la Mairie a intégré un hydro rétenteur 100% végétal (toujours sans produit chimique) afin d'augmenter la capacité en rétention d'eau du terreau.

L'équipe municipale a également choisi de planter des espèces végétales naturellement repoussantes pour les moustiques (citronnelle). Ce qui est à noter, c'est que ces plantes sont produites localement (diminution de l'empreinte carbone pour le transport).

4 GESTION DE L'EAU

L'eau est une ressource qu'il faut préserver. C'est pour cela que la Mairie travaille dans l'objectif d'en diminuer l'utilisation. Pour cela, la Ville possède, au sein du tennis, des cuves de réserves d'eau de pluie qui aujourd'hui servent en partie pour l'arrosage de notre fleurissement.

Du fait de la volonté de la Mairie de toujours préserver l'environnement, l'équipe municipale installera dès que possible d'autres citernes permettant le stockage des eaux de pluie.

5 GESTION DE NOTRE ROSELIÈRE

Toujours dans le souci de l'équilibre

écologique, la Mairie a un plan de gestion sur notre roselière au sein du marais qui est classée ZNIEFF de type 1. En effet, les équipes procèdent à la fauche d'1/3 des 12.000 m² tous les 2 ans. Par conséquent il faut 6 ans pour réaliser une fauche sur la totalité de la surface. En procédant de cette façon, cela permet de régénérer la flore tout en laissant des zones de refuges et de reproduction pour la faune.

6 MISE EN PLACE DE JACHÈRES

Vous avez probablement remarqué que sur les 2 dernières années, le nombre de jachères fleuries avait augmenté. En effet, au-delà de l'aspect esthétique, l'équipe municipale souhaite créer de tels espaces afin d'accueillir les insectes pollinisateurs sur l'ensemble de la Commune.

La Mairie a également installé des panneaux expliquant les techniques de gestion adoptées ainsi que les objectifs visés afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes. Et de nouveaux espaces fleuris restent à venir dans le futur.

7 LES PAILLAGES

Dans une logique environnementale, la Mairie a changé l'approvisionnement pour nos différents paillages depuis 2 ans. Explications :

- récupération des broyats de branches :

Tous les ans nous, sommes dans l'obligation de procéder à des élagages, principalement pour des raisons



sécuritaires. Aujourd'hui, nous réutilisons les broyats pour pailler nos massifs de vivaces et d'arbustes.

- paillage devant le Paléospace :

Des massifs de graminées, plantés devant le Paléospace, sont paillés par les équipes. Elles utilisent du miscanthus issu d'une culture biologique située dans la plaine de Bayeux. Un produit naturel dans un milieu naturel pour une lutte naturelle...

- paillage des massifs de plantes annuelles :

Encore une fois, l'équipe municipale a travaillé avec les services de la Mairie afin de trouver un produit naturel, local, à faible coût mais efficace. Auparavant, la Ville utilisait un paillage dénommé « Mulch de coco ». Ce produit venant du Sri Lanka était très onéreux et ne correspondait pas à aux attentes de l'équipe municipale. Celle-ci s'est donc dirigée vers d'autres produits moins coûteux.

Aujourd'hui la Mairie utilise du paillis de peupliers. Ce produit est récupéré dans les scieries car il est issu des déchets de coupes. Donc pas de perte, il est naturel et français ! Et encore une fois nous diminuons l'empreinte carbone liée au transport.

8 ENGRAIS ORGANIQUES

Aujourd'hui, la Mairie n'utilise plus d'amendements chimiques pour les différents fleurissements (aériens et massifs). En effet, auparavant nous utilisions des engrais minéraux. Mais qui dit minéral dit chimique.

L'équipe municipale a donc opté pour des engrais organiques (compost) issus de l'agriculture biologique. En effet, le fleurissement est un peu moins explosif mais c'est un fleurissement qui va dans le sens de l'environnement. Car lors de fortes précipitations, les engrais ne sont pas lessivés et sont envoyés en direction de nos nappes phréatiques.

9 FAUCHE TARDIVE DES ABORDS ROUTIERS ET DU MARAIS

Concernant la fauche des abords routiers et au sein du marais, la Mairie a mis en place ce qu'on appelle la fauche tardive. Ce principe est simple : elle permet à la faune

de conserver des espaces de protection et de reproduction et à la flore d'avoir le temps de faire son cycle de reproduction pour l'année suivante.

Toutefois, les équipes réalisent, sur certaines zones, des fauches toute l'année car nous ne pouvons négliger la sécurité routière (visibilité de la signalisation, dégagement des intersections, et des passages à niveau...).

10 PLANTATION D'ARBRES DE HAUT JET

La Mairie s'est engagée à replanter au minimum 2 arbres pour tout arbre mort ou coupé.

Pour la réalisation de certains projets ou pour des raisons sécuritaires, nous sommes parfois contraints de couper des arbres. Mais l'équipe municipale met tout en oeuvre pour tenir ses engagements. Car elle sait qu'elle doit penser à demain. Les arbres que nous plantons aujourd'hui serviront à nos générations futures.

De plus, il est important de prendre en compte le réchauffement climatique. C'est pour cela que nous voulons que notre ville soit un réel îlot de fraîcheur. Pour cela la Mairie demande des conseils à l'ONF (Office National des Forêts) chaque fois que de besoin afin d'utiliser des espèces endémiques qui seront viables dans plus de 50 ans.

11 GESTION DES PLANTES INVASIVES

La Mairie intervient régulièrement sur la berce du Caucase. Pour cela, en début et en fin de saison, elle réalise un décolletage des pieds et pendant la saison, sur les jeunes plans, elle pratique la fauche. Elle informe le public sur les risques liés à cette plante via le bulletin municipal la «Lettre de Villers», les réseaux sociaux et des affiches à la Mairie.

De plus, elle intervient sur la renouée du Japon. En effet, la Mairie pratique, dans le parc San Carlo, l'arrachage des pieds tous les mois (réalisé par l'ASTA).

Elle réalise également un essai de bâchage sur la nouvelle parcelle du mini-golf.

Pour finir, la Mairie a une convention avec la

FREDON pour la lutte obligatoire contre le ragondin.

12 NICHOURS (CHAUVES-SOURIS / MÉSANGES) / HÔTELS À INSECTES

Peut-être avez-vous aperçu, à divers endroits, des nichours dans les arbres. La Mairie a, l'an passé, mis en place une trentaine de nichours à mésanges et chauves-souris. Nous les accueillons mais en contrepartie ils mangent une quantité importante de moustiques. Un garde-manger pour eux et moins de désagrément pour nous !

De même, des hôtels à insectes ont également été installés.

13 INTÉGRATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DANS LES MAPA (MARCHÉS PUBLICS ADAPTÉS)

La Mairie a également élargi sa politique environnementale au niveau de la commande publique. En effet, dans tout marché, elle fixe des critères d'attribution en lien avec l'environnement. Voici quelques exemples :

- Production des plantes dans un rayon à moins de 4 heures de route (impact carbone),
- Le retraitement des déchets pétroliers,

notamment lors de la réfection des enrobés,

- Composition de nos substrats de cultures sans tourbe blonde ni brune (impact écologique lors des prélèvements).

14 MISE EN PLACE D'UNE RUCHE

En complément de la bande de jachère, la Mairie a installé une ruche écologique au sein du marais. Celle-ci a été installée avec la collaboration du rucher école Villa le Bosquet. L'équipe municipale veut s'appuyer sur les compétences d'un professionnel afin de faire de cette action une réussite. Car il ne faut pas faire n'importe quoi avec les abeilles qui sont des insectes très fragiles.

L'objectif premier de cette ruche est la préservation de l'abeille et non l'exploitation de sa fabrication de miel. De plus, des interventions ont lieu au sein de l'école par Mr Olivier DUPREZ (formateur en ruche Warré) afin de sensibiliser les enfants sur l'importance de l'abeille et autres insectes pollinisateurs sur l'environnement.

La ruche est 100% écologique car le coeur de celle-ci est composé de roseaux. Mais d'où viennent ces roseaux ? Et bien du marais car lors de la fauche de la roselière, nous en donnons au rucher et la boucle est donc ainsi bouclée !



15 LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Votre Mairie s'en occupe !!! Il est important de signaler systématiquement la présence d'un nid de frelons asiatiques à notre Mairie. Leur destruction sera organisée dans le cadre du plan d'action avec l'aide de la Commune.

Pour cela des agents de la Commune ont été formés à la reconnaissance des frelons asiatiques. A partir de cette formation et suite à une convention passée avec la FREDON de Basse Normandie, tous les nids sont recensés sur un portail internet qui nous permettra de prendre en compte l'avancement et l'évolution du frelon asiatique dans la région.

Les agents de la Commune n'ont pas la compétence pour la destruction des nids mais ils sont en contact avec des entreprises spécialisées. Il est important de participer à ce plan d'action pour aider à préserver les abeilles indispensables à la pollinisation des végétaux.

Voir : <https://www.villers-sur-mer.fr/la-mairie-a-votre-service-destruction-de-nids-de-frelons-asiatiques/>

16 APICITÉ

Notre ville a reçu le Label APicité après deux ans de travail sérieux et minutieux. Ce label a été créé en 2016 à l'initiative de l'Union Nationale pour l'Apiculture Française (UNAF). Son but ? Mettre en lumière les Communes qui agissent pour préserver les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs sauvages.

En étroite collaboration avec le responsable du service espaces-verts et ses collègues, notre équipe municipale a donc entrepris différents travaux afin de pouvoir décrocher ce label. Et surtout afin de faire reconnaître toutes les actions qui sont entreprises pour l'environnement.

17 ÉCLAIRAGE PUBLIC

C'est le dernier sujet que nous avons traité durant l'été pour une mise en place dès le 1er Septembre. En effet, nous avons décidé de couper les éclairages publics pendant une partie de la nuit. Pour des raisons économiques et écologiques.

18 CRÉATION D'UNE BRIGADE VERTE (voir aussi page 30 dans cette Lettre de Villers)

Les incivilités sur les espaces publics sont nombreuses. Les règles élémentaires sont souvent ignorées s'agissant des déchets, des poubelles, des encombrants ou des déjections canines.

La brigade verte - composée de membres de notre police municipale actuelle - a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Villersois et Villersois en matière de propreté et de lutter contre l'incivisme. Les agents de la brigade verte sillonnent les rues de Villers-sur-Mer. Leur mission : relever tout type d'incivilité. Des dépôts sauvages, aux routes endommagées en passant par la vérification du mobilier urbain, la ville est scrutée tous les jours.

Si leur rôle est essentiellement axé sur le dialogue et la sensibilisation, leur assermentation leur donne le pouvoir de sanctionner les contrevenants récidivistes ou récalcitrants aux dispositions des arrêtés municipaux et du règlement sanitaire départemental relatif à la salubrité publique.

19 VILLERS-SUR-MER A REJOINT L'ASSOCIATION « FRANCE DURABLE » ET LE RÉSEAU INTERNATIONAL « ENERGY CITIES »

Pour développer ses projets en matière environnementale, notre Maire a commencé un travail de fond en coulis, pour progressivement intégrer les réseaux nationaux et internationaux en charge des questions environnementales. L'objectif est de positionner notre ville de manière forte dans un domaine essentiel à son développement.

Le premier réseau intégré est ainsi celui de « France Ville Durable ».

Villers y sera actif à côté de villes comme Angers, Bayonne, Grenoble, Paris, des Communautés de communes, des Ministères, des entreprises comme EDF, Engie, Colas, GRDF, etc...

« France Ville Durable » est une association

FRANCE VILLE DURABLE



loi 1901, fruit de la convergence entre l'Institut pour la Ville Durable et le réseau Vivapolis initiée par l'État. Les deux structures ont laissé place à « France Ville Durable » le 18 décembre 2019.

« France Ville Durable » est d'abord un lieu de capitalisation, de diffusion et d'appui à la mise en oeuvre des expertises et savoir-faire français en matière de ville durable, en France et à l'international.

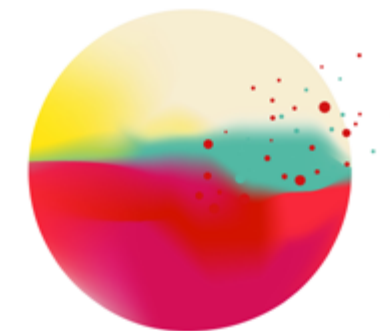
A partir de sujets d'intérêt général, l'association définit annuellement un programme de travail partenarial faisant appel à l'implication de chacun des adhérents de ses 4 collèges :

- les collectivités locales leaders et leurs associations,
- les entreprises de toutes tailles (groupes français mais aussi TPE),
- l'État (administration centrale et opérateurs spécialisés),
- et les experts de la ville (en particulier les organisations professionnelles nationales).

Villers-sur-Mer y tient fièrement sa place et bénéficie de l'expertise et des moyens de ses partenaires pour déployer sa politique environnementale.

Energy Cities partage quant à elle des alternatives concrètes déployées par les villes, plaide pour un changement de la gouvernance politique et économique à tous les niveaux et encourage un large changement culturel qui mènera à une société durable. La communauté d'Energy Cities est composée de dirigeants locaux et de milliers de villes dans 30 pays européens.

Développer des communautés résilientes, c'est favoriser l'interdépendance entre les secteurs, entre les territoires et entre les acteurs économiques, sociaux, culturels et les



ENERGYCITIES

responsables des villes, afin de partager les richesses et le bien-être au niveau local.

Villers-sur-Mer s'est donc donné accès à un large réseau d'expertise et d'expériences à un moment où l'énergie va devenir de plus en plus un problème d'ordre politique pour l'ensemble des collectivités locales et où il va falloir pouvoir décider de manière intelligente quant aux alternatives à prendre.

20 LANCER D'UN JARDIN PARTAGÉ

L'équipe municipale a identifié le terrain sur lequel ce jardin sera installé, a trouvé des Villersois et Villersois intéressés pour y participer et a lancé la mise en place de ce projet.

Il ne s'agit pas vraiment d'avoir un jardin partagé pour produire les plus belles tomates ou les plus belles carottes de la Côte Fleurie. Il ne s'agit pas non plus de produire des quantités nous permettant de nourrir toute la Normandie. Il s'agit seulement de donner accès à des Villersois et à des Villersois à un espace de terre leur permettant de socialiser et de partager autour de bonnes pratiques environnementales.

Et c'est déjà énorme.

✦ ANIMATIONS

UNE FÊTE DE LA COQUILLE

qui aura rassemblé plus de 25 000 personnes dans notre ville

La fête de la coquille s'est inscrite dans l'agenda des animations de Villers-sur-Mer depuis bien longtemps maintenant.

Alors même que notre ville n'a pas de port et donc encore moins de port de pêche. Et alors même que rien ne destinait Villers-sur-Mer à avoir le moindre lien avec la coquille Saint-Jacques puisque notre relation à la mer est essentiellement touristique.

Il fallut donc que notre ancien Maire Gérard VAUCLIN mette beaucoup de conviction et d'énergie à mettre cette fête sur l'agenda de la ville et à l'imposer auprès du monde des pêcheurs et des mareyeurs. Ce qu'il fit avec brio.

Et depuis lors, chaque année à l'exception de 2020 année lors de laquelle cette fête ne put être organisée à cause de

la Covid19, notre ville accueille une fête de la coquille rassemblant de nombreux exposants et un nombre incommensurable de visiteurs.

Cette année, la ville a accueilli 110 exposants, plus de 25.000 visiteurs, des déambulations musicales et des jeux pour enfants mais a encore dû composer avec certaines contraintes sécuritaires qui l'ont empêché de déployer l'ensemble des animations et des stands souhaités.

Les services de la Mairie auront donné le meilleur d'eux-mêmes pour que la logistique soit parfaite, pour qu'aucun incident ne surgisse et pour que vous puissiez passer un excellent week-end.

Cette fête reste particulièrement attractive et les visiteurs sont venus de loin, parfois de très loin pour y participer.

L'équipe municipale réfléchit à des changements majeurs pour l'année prochaine.

A suivre donc...







Fête de la Coquille
Saint-Jacques & de la gastronomie
29 et 30 Octobre 2022







✦ ANIMATIONS

le nouveau Directeur Général de SPACE A ÉTÉ RECRUTÉ

Après un processus de sélection qui aura vu des candidats de très haut niveau frapper à la porte de la Mairie, c'est finalement Vincent RICHERT qui aura été sélectionné par notre Maire pour prendre la direction générale de SPACE.

Vincent est un spécialiste du sport et de l'événementiel. Titulaire d'un MBA en marketing et management du sport, il est également titulaire d'un Master d'économie et gestion de l'entreprise. Après avoir commencé sa carrière comme chargé de mission événementiel, il est devenu responsable administratif de l'Office Municipal des Sports (OMS) d'Issy-les-Moulineaux avant d'en devenir

Directeur administratif et financier puis Directeur Général. Natif du Calvados, il revient sur le territoire où il est né, où il a grandi, où il a étudié et où se trouve toujours sa famille.

Il est expérimenté et il nous rejoint pour être force de proposition.

L'exigence du Maire s'impose progressivement à tous les niveaux des services de la Mairie. Si notre ville bouge et avance, c'est aussi parce que des hommes et des femmes de qualité rejoignent notre Mairie avec l'envie et les capacités de la faire progresser.

Sois bienvenu à Villers Vincent !

✦ ANIMATIONS

SENIORS c'est reparti mon kiki !

L'équipe municipale a décidé de doubler le nombre d'animations pour les seniors villersois, qui consistaient jusqu'ici en 2 « goûters » par mois, organisés les mercredis de 14h00 à 17h00 en salle panoramique du casino.

Ces animations sont passées à 4 par mois, toujours organisées le mercredi de 14h00 à 17h00 en salle panoramique du casino, mais elles contiennent dorénavant, en plus des fameux « goûters », 1 thé dansant et 1 loto par mois. Le tout entièrement gratuit.

Ces animations ont redémarré dès le 21 septembre et le calendrier jusqu'à la fin

de l'année 2022 est le suivant (les dates du 21 septembre à mi-novembre étant passées et ayant été communiquées via « le Petit Journal de Villers », ne figurent pas ci-dessous) :

- 16/11 : jeux
- 23/11 : thé dansant
- 30/11 : jeux
- 07/12 : loto
- 14/12 : jeux
- 21/12 : thé dansant

Alors à vos calendriers Messieurs-dames ! Et à très bientôt !



✦ ANIMATIONS

la Mairie va réintroduire UN PETIT TRAIN

Les Villersois et les Villersaises ont tous connu le petit train qui, jadis, sillonnait nos rues. Ce petit train a disparu et il ne reviendra plus. Mais nous avons le plaisir de vous informer que l'équipe municipale va en réintroduire un nouveau. Pour le plaisir des petits, mais aussi des plus grands.

Ce petit train sera opérationnel au plus

tard pour l'été prochain. À Villers, ça va « retchou-tchouter » et c'est plutôt sympa.





✧ ANIMAUX

quand l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA) et le Conseil municipal des enfants S'ALLIENT POUR LA BONNE CAUSE

Le bien-être animal est une cause que le Maire, Thierry GRANTURCO, défend avec conviction et détermination au sein de notre Commune. Les efforts en la matière se déclinent de la manière suivante :

- 1 création de l'AVA, qui est une cause municipale et apolitique puisque son Président est Patrice BRETEL qui était membre de la liste s'étant présentée contre notre Maire à l'élection municipale. Notre Maire compte sur toutes les bonnes volontés sur le sujet, d'où qu'elles viennent ;
- 2 l'attribution d'un « portefeuille » politique au sein de l'équipe municipale, le bien-être animal faisant l'objet pour la première fois dans l'histoire de notre ville, d'une «

délégation » en l'occurrence au Dr Marie-Anne GABREAU, adjointe au Maire qui travaille en binôme avec Delphine MANOURY, Conseillère municipale et vice-présidente de l'AVA ;

- 3 la mise en place d'un partenariat renforcé avec l'association « La Dame Blanche » pour s'occuper des animaux sauvages blessés dans notre Commune ;
- 4 la création de deux abris pour chats errants, où ils sont soignés, stérilisés, nourris, abreuvés et soumis à adoption ;
- 5 la création d'un programme de parrainage d'animaux domestiques, permettant aux Villersois indisponibles (hospitalisés, décédés,...) de s'assurer que leur

animal sera alors pris en charge par un parrain/une marraine ;

- 6 l'extension des paniers repas solidaires à la nourriture pour animaux domestiques et prise en charge par la Mairie des soins vétérinaires d'animaux de Villersois n'ayant pas les moyens de les faire soigner ;
- 7 la rédaction d'une charte pour le bien-être animal dans notre ville (voir <https://www.villers-sur-mer.fr/fiche-information/monde-animal/charte-pour-le-respect-du-monde-animal/>) ;
- 8 l'ouverture de la plage aux chiens, l'interdiction générale étant devenue une autorisation générale ;

9 l'installation d'une trentaine de nichoirs dans Villers ;

10 l'interdiction des cirques exploitant des animaux sauvages dans notre Commune.

Dit autrement, la politique en faveur du bien-être animal à Villers, c'est du sérieux, du concret, une vraie conviction.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons vu l'AVA inviter les membres du Conseil municipal des enfants, à proposer des actions de sensibilisation et la collecte de dons dans Villers.

Car le bien-être animal, cela s'apprend dès le plus jeune âge.

✧ ANIMAUX

les conditions météorologiques vont rendre la vie des animaux plus dure. Rappel de notre Charte

POUR LE RESPECT DE LA VIE ANIMALE À VILLERS

L'équipe municipale a décidé de s'engager et de mener une politique active en faveur du bien-être et de la protection des animaux sur son territoire.

Elle a ainsi adopté une Charte pour le respect de la vie animale qui a pour vocation de définir les engagements pris par l'équipe municipale concernant la cause animale dans notre ville. Elle rappelle l'état d'esprit et les valeurs sur lesquels cette politique est construite.

1 En préambule

L'équipe municipale s'engage à respecter,

à défendre et à faire respecter, dans la mesure de ses moyens, les principaux textes de loi concernant les droits des animaux et notamment :

- la déclaration universelle des droits de l'animal adoptée le 15 octobre 1978. Son texte révisé par la Ligue internationale des droits de l'animal en 1989 a été rendu public en 1990.
- La Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie. Cette convention du 13 novembre 1987 pose le principe de la conduite

responsable du propriétaire d'un animal de compagnie <https://rm.coe.int/168007a684>.

- Le Code du droit animal, qui rassemble toutes les législations françaises en vigueur concernant les animaux (voir de manière didactique www.fondation-droit-animal.org/informations-juridiques/textes-relatifs-a-lanimal/).

2 L'équipe municipale a confié la mission de la « condition animale » à un groupe d'élus et a créé une Commission municipale « Santé, bien-être, vie animale ».

Cette Commission a pour objectif de définir les actions relatives au monde animal à Villers-sur-Mer.

ARTICLE 1

Informer sur la réglementation animale

Veiller au bien-être animal commence par bien informer les administrés sur les droits des animaux et les obligations de leurs maîtres ou de toute personne interagissant avec eux. Cette action est mise en œuvre à travers :

- la publication d'articles dans la « Lettre de Villers » ou via tout autre outil de communication (digital, papier...) en vue de sensibiliser les Villersois à la condition animale ;
- l'information chaque fois que de besoin, sur la page « législation » du site web de la Ville, dans la fiche dédiée au « monde animal » ;
- la communication via le site web de la Ville sur les obligations du propriétaire d'un animal.

ARTICLE 2

Sensibiliser les Villersois au bien-être animal et à la protection des animaux



Ces actions prennent la forme :

- d'actions de sensibilisation auprès des jeunes au sein des écoles (ateliers périscolaires éducatifs, interventions...) ;
- d'actions de sensibilisation des citoyens dans le cadre du partenariat créé avec « la Dame blanche » (exemple : séminaires sur le bien-être animal) ;
- de mise à disposition d'une page sur le site web de la Ville dénommée « protéger son animal » qui rappelle les obligations du propriétaire d'un animal ;
- de visites pédagogiques organisées directement sur les sites naturels de Villers-sur-Mer permettant la découverte, l'observation et la sensibilisation à la faune sauvage pour tous les publics.

ARTICLE 3

Mettre en œuvre des moyens concrets et adaptés pour protéger les animaux

Veiller au bien-être animal, c'est mettre en œuvre des actions concrètes consistant à :

- créer des abris pour chats errants ;

- nourrir, soigner et stériliser les chats errants ;
- créer un programme de soutien pour les propriétaires d'animaux domestiques n'ayant pas les moyens financiers de faire soigner ou de nourrir leur animal ;
- créer un programme de parrainage pour les animaux des personnes âgées ou malades, afin de les rassurer sur le devenir de leur animal en cas d'incapacité temporaire ou définitive et encourager celles qui ont peur d'adopter du fait de leur âge ou de leur maladie, à le faire ;

- créer une association municipale pour regrouper l'ensemble des personnes sensibles à la cause animale ;
- faciliter les partenariats avec d'autres structures de protection animale, avec des refuges et aider au financement des actions en faveur de cette cause.

Mais c'est aussi interdire toute forme d'exploitation et de maltraitance animale sur le territoire de la Commune, notamment :

- en interdisant l'accueil des cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire de Villers-sur-Mer ;
- en choisissant des spectacles et des loisirs ne générant pas de souffrance animale.

ARTICLE 4

Respecter notre faune sauvage et notre biodiversité

Défendre la cause animale, c'est également protéger l'ensemble des animaux vivants sur notre territoire.

Villers-sur-Mer possède un patrimoine naturel exceptionnel et abrite une faune sauvage tout aussi exceptionnelle. Son respect et sa protection passent par les actions suivantes :

- la préservation de leurs habitats ;
- le respect de leurs conditions de vie dans nos milieux naturels (y compris leur alimentation) ;
- le respect strict de la réglementation (y compris pour la chasse et la pêche) ;
- la mise en place de conventions passées auprès d'associations telles que « la Dame blanche » pour nous guider et nous soutenir dans ces démarches.

ARTICLE 5

Promouvoir l'intégration harmonieuse des animaux au sein de la ville

La politique en faveur du bien-être animal de la ville de Villers-sur-Mer vise à favoriser la cohabitation entre les Villersois et les animaux dans l'objectif de maintenir une ville agréable pour tous et préservée des possibles effets néfastes d'une telle cohabitation.

Notamment en :

- mettant à disposition des propriétaires de chiens, des sacs à déjections canines permettant de maintenir une ville propre et agréable ;
- informant et en faisant de la prévention sur la législation pour les chiens dangereux ;
- obligeant les Villersois à tenir leurs chiens en laisse à différents endroits de la ville ;
- interdisant les chiens dans certains lieux publics ;
- autorisant les chiens sur la plage ;
- préconisant et en agissant pour la régulation de certaines populations animales, en collaboration avec des associations de protection animale.

Alors à vous de jouer !

✦ ASSOCIATIONS

LE FORUM DES ASSOCIATIONS s'est très bien passé !

Félicitations à toutes les associations et à leurs membres qui, présents au Villare, vous ont accueillis avec sourire et bonne humeur pour vous présenter leurs activités.

Un tel Forum n'est logistiquement possible que grâce à la mobilisation des services techniques de la Mairie et grâce à celle des services de SPACE que nous remercions vivement.

N'oubliez pas ! Adhérer à une association, c'est non seulement pratiquer des activités diverses et variées, mais c'est également créer du lien social.

Si le prix d'une adhésion à une association devait se révéler trop élevé pour votre bourse, la Mairie peut financer 50% de son coût.



✦ COMMUNICATION

N'OUBLIEZ PAS !

Si vous voulez continuer à recevoir les publications de la Mairie, il faut mettre cette pastille sur votre boîte aux lettres

La Mairie a multiplié les moyens de communication mis à votre disposition.

1 COMMUNICATION DIGITALE

- un nouveau site web : <https://www.villers-sur-mer.fr> ;
- une page Facebook ;
- un compte Twitter ;
- un compte Instagram.

2 COMMUNICATION MUNICIPALE

- 3 nouveaux panneaux électroniques d'information municipale (1 à l'entrée de la Mairie, 1 à Villers 2000, 1 près de l'espace Perdrisot en plus de celui du centre-ville).

3 COMMUNICATION ÉCRITE

- 6 « Lettres de Villers » par an au lieu de 4 auparavant ;
- 12 « Petit Journal de Villers-sur-Mer » par an (le Petit Journal de Villers étant une nouvelle publication).

Vous êtes donc très informés. Beaucoup plus que vous ne l'avez jamais été. Toutefois, nous souhaitons que notre communication soit « voulue ». Avec la communication digitale, chacun peut décider de s'abonner à la page Facebook de la Ville où de consulter son site web ou ses autres réseaux sociaux. Par contre, les supports de communication écrits terminent à priori dans votre boîte aux lettres que vous le vouliez ou non.



Pour nous assurer :

- que vous souhaitez recevoir nos publications ;
- que nous n'en imprimons pas trop ;
- que notre impact environnemental soit raisonné,

nous vous invitons à coller la pastille ci-dessous sur votre boîte aux lettres.

Elle vous a été distribuée fin juin avec nos publications. Elle vous sera de nouveau distribuée fin octobre, fin novembre et fin décembre via la prochaine Lettre de Villers et les prochains Petits Journaux de Villers-sur-Mer.

À partir du mois de janvier 2023, les publications écrites de la Mairie ne seront plus distribuées que dans les boîtes aux lettres marquées de cette pastille. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir cette pastille si vous ne l'avez pas encore reçue.



✧ COMMUNICATION

notre Maire invité à présenter le projet du distributeur automatique de billets de Villers 2000
AU CONGRÈS ANNUEL DE LOOMIS

Villers-sur-Mer attendait son distributeur automatique de billets (DAB) à Villers 2000 depuis très longtemps. Partant du principe qu'il était vain d'attendre qu'une banque résolve ce problème alors même que les banques essaient actuellement plus de fermer des agences existantes que d'en ouvrir de nouvelles et de retirer des DAB existants que d'en installer de nouveaux, l'équipe municipale a décidé de travailler avec des transporteurs de fonds qui installent des DAB dans des quartiers désertés par les banques.

Un marché public fut passé et c'est la société Loomis qui fut retenue.

Loomis, c'est plus de 3.000 salariés en France et en Europe. La société organise

un congrès annuel qui s'est tenu cette année au Touquet. Notre Maire y a fait aujourd'hui un aller-retour pour présenter le projet du DAB de Villers 2000, présenter un premier retour d'expérience et répondre aux questions des dirigeants de cette société.

Villers-sur-Mer est novatrice considérant que donner accès à un DAB peut relever d'un service au public - si ce n'est d'un service public - et que dès lors qu'il n'est pas rempli par les acteurs privés qui en étaient historiquement en charge - les collectivités locales peuvent avoir à se substituer à ces acteurs. C'est ce qui a été décidé à Villers-sur-Mer. **Et nous sommes observés par d'autres Communes, qui vont suivre notre exemple.**

✧ CULTURE

la saison culturelle 2022/23
EST PRÊTE

La saison culturelle revient pour une deuxième édition avec un lancement organisé le 29 septembre dernier. De septembre 2022 à juin 2023, nous vous offrons des spectacles variés, de qualité, abordables par tous les publics, à des tarifs accessibles, pour permettre aux plus jeunes comme aux plus grands de se faire plaisir.

Le jeudi 29 septembre, une présentation de la saison culturelle a donc eu lieu, suivi d'une lecture de 20 minutes.

Pour télécharger la brochure :

www.space-villers.fr/wp-content/uploads/2022/09/BROCHURE-SAISON-CULTURELLE.pdf

Pour prendre votre abonnement :

reservation.space-villers.fr/saison-culturelle-2022-2023/saison-culturelle |

Ou directement au Villare (26 rue du général de Gaulle, en face de l'église)

On espère vous voir nombreux tout au long de la saison.

✧ CULTURE

ANNE BEREST
 a reçu le Prix littéraire de Villers-sur-Mer



La 4ème édition du Prix Littéraire Premium de Villers-sur-Mer, organisé par Claudine GUIOCHON, s'est tenue à la salle panoramique du casino.

Le Prix Littéraire est une extension du Café littéraire, composé d'une vingtaine de membres qui élisent chaque année un livre publié dans l'année et en récompensent l'auteur. Chaque année depuis sa création, cette rencontre est un franc succès et pour cette édition c'est Anne BEREST qui a été sélectionnée.

Née à Brest en 1979, Anne BEREST a suivi des études de dramaturgie baroque à La Sorbonne et a dirigé pendant 5 ans les Carnets du Rond-Point, une publication

du Théâtre du Rond-Point. En 2008, devenant metteur en scène, elle adapte la pièce « Un pedigree » de Patrick MODIANO avec Edouard BAER, au théâtre de l'Atelier. Parallèlement, elle crée une structure éditoriale qui publie des livres de mémoire, hors commerce, à usage familial ou intime. En 2010, elle passe à l'écriture avec son roman « La fille de son père » (Seuil). En 2012, elle publie son deuxième roman « Les Patriarches » (Grasset).

L'entretien avec Anne BEREST a été animé par Claudine GUIOCHON et a été suivi d'une séance de dédicaces. Villers-sur-Mer prend progressivement sa place sur la scène culturelle du territoire.

✧ ÉGLISE

DÉPART DU PÈRE GEORGES VIMARD et message de notre Maire

Au terme de sa mission de 3 années au sein de la paroisse Saint-Martin de la Côte Fleurie, le père Georges VIMARD a quitté Villers-sur-Mer. Au coeur de la vie de Villers, il aura célébré les messes, mariages, communions, funérailles, etc... en animant une équipe paroissiale de bénévoles et en étant d'une grande disponibilité pour ses paroissiens. Il a multiplié les rencontres et ouvert l'église sur la ville. Et d'un esprit enthousiaste et curieux, il a aussi participé à de nombreuses activités au coeur de la ville.

Nous nous souviendrons notamment de sa fascination pour le Sahara et Charles DE FOUCAULT partagée lors d'une conférence avec Christophe MORRY, sa passion pour Thérèse de Lisieux avec Nicole AMELINE, sa connaissance du monde de la mer avec les marins-pêcheurs et les nombreux concerts dans l'église.

Les maçons et tailleurs de pierre du chantier du clocher de Saint-Martin se souviennent de son accueil chaleureux pendant le covid et le froid des hivers 2020 et 21 ! Beaucoup d'entre vous l'ont rencontré dans Villers, que vous soyez paroissien ou pas, et avez apprécié sa disponibilité, sa bienveillance et son sourire.

Père Georges, Georges, au nom de Villers,
MERCII !



MOT DU MAIRE

*Cher Père Georges,
Cher Georges,*

je ne vous ai jamais caché être profondément athée et vous m'aviez alors fait part de votre étonnement à me voir dès lors m'attaquer au chantier gargantuesque de la rénovation de notre église.

Dans d'autres circonstances, vous auriez pu être mon « Don Camillo » et j'aurais pu être votre « Peponne ». Mais au-delà de ce qui nous sépare, à savoir la croyance, beaucoup de choses, comme vous me l'avez très justement dit, nous rassemblent et je vous cite : « l'humanisme, la disponibilité, l'écoute et le respect de la personne humaine. D'où qu'elle vienne ».

Je ne pensais pas un jour écrire que je regretterai un prêtre. Ce sera pourtant bel et bien le cas. Je regrette votre départ. Il m'attriste.

Je vous souhaite le meilleur où que vous irez et serai toujours heureux de vous rencontrer de nouveau autour d'un café. Pour échanger aimablement sur nos expériences respectives.

À bientôt Père Georges.

À bientôt Georges.

✧ ENVIRONNEMENT

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT, ça s'apprend dès le plus jeune âge

A l'école, le bac d'apport collectif a été changé pour un bac neuf. Pour rappel ce bac permet à l'école de trier en direct le flux de papiers de l'établissement.

Parce que le respect de l'environnement s'apprend dès le plus jeune âge. A un moment de la vie ou les bons réflexes peuvent encore être appris sans être subis comme des contraintes.



✧ ENVIRONNEMENT

intervention pour favoriser L'ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE au sein de notre Commune (voir aussi page 5)

La Mairie a fait procéder, au sein du marais, à la fauche d'une partie de notre roselière. L'objectif de cette intervention est de favoriser l'équilibre écologique. Pour cela, nous avons mis en place un plan de gestion sur cette zone qui se situe dans une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type I.

Nous procédons ainsi à la fauche d'1/3 des 12.000 m² tous les deux ans. Par conséquent il faut 6 ans pour réaliser une fauche sur la totalité de la surface. En procédant de cette façon, cela permet de régénérer la flore tout en laissant des zones de refuge et de reproduction pour la faune.



✧ ENVIRONNEMENT

notre Police municipale voit ses prérogatives être étendues à des missions de
« BRIGADE VERTE » (voir aussi page 8)

Les incivilités sur les espaces publics sont nombreuses. Les règles élémentaires sont souvent ignorées s'agissant des déchets, des poubelles, des encombrants ou des déjections canines.

La brigade verte - composée de membres de notre police municipale actuelle - a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Villersois et Villersaises en matière de propreté et de lutter contre l'incivisme. Les agents de la brigade verte sillonnent les rues de Villers-sur-Mer. Leur mission : relever tout type d'incivilité. Des dépôts sauvages, aux routes endommagées en passant par la vérification du mobilier

urbain, la ville est scrutée tous les jours.

Si leur rôle est essentiellement axé sur le dialogue et la sensibilisation, leur assermentation leur donne le pouvoir de sanctionner les contrevenants récidivistes ou récalcitrants aux dispositions des arrêtés municipaux et du règlement sanitaire départemental relatif à la salubrité publique.

En présence de Louis RONSSIN, Conseiller municipal délégué à la sécurité, **nos effectifs ont été dotés aujourd'hui de 2 vélos électriques pour exercer leur mission aux 4 coins de la ville.**

✧ ENVIRONNEMENT

ÇA Y EST !

Nous avons officiellement déposé notre dossier de labellisation APICITÉ



La politique en matière d'environnement est particulièrement importante dans notre ville. Pour plusieurs raisons :

- 1 d'abord parce que nous avons la chance d'abriter un patrimoine naturel exceptionnel :
 - un marais classé ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), à savoir un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable ;
 - les falaises des vaches noires, qui abritent une richesse géologique et paléontologique d'intérêt majeur. Elles font partie des sites d'intervention du Conservatoire du littoral ;
 - une plage naturelle exceptionnelle de plus de 2 kms de long, partie intégrante de notre ville et accessible notamment par le centre-ville ;
 - un accès à une campagne exceptionnelle qui constitue une entrée verdoyante sur le Pays d'auge.

- 2 Ensuite parce que le changement climatique nous amène à devoir changer nos comportements, à abandonner certaines mauvaises habitudes pour en adopter d'autres plus vertueuses.

Pour toutes ces raisons, l'équipe municipale a pris des décisions fortes depuis 2 ans en

matière environnementale. Et ces efforts vont être renforcés avec une action concrète en faveur des pollinisateurs.

C'est ainsi qu'après 2 ans de travail, notre ville candidate afin d'obtenir le Label APICITÉ. APICITÉ ? Qu'est-ce c'est ? On vous explique...

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur pour l'ensemble de nos concitoyens qui sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir.

Les abeilles ont en effet un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, 30% du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Un important travail de sensibilisation a été mis en place auprès de la population et des collectivités afin de préserver les abeilles. De nombreuses collectivités se sont ainsi inscrites dans cette dynamique exigeant le respect de la biodiversité dans leurs appels d'offres publics, installant

des ruchers pédagogiques en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles.

Ces actions traduisent une forte demande sociale de protection de l'environnement, à laquelle les collectivités s'attachent à répondre. L'UNAF pense qu'il est important de valoriser cette démarche. C'est pourquoi elle a mis en place des actions pour la préservation des abeilles et autres pollinisateurs grâce à l'obtention du label APlcité®.

A Villers, faire reconnaître nos actions en faveur des insectes pollinisateurs

Le but de ce label est de mettre en lumière à l'échelle nationale l'engagement de Villers en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de

l'environnement. Nos actions pourront ainsi être valorisées et inspirer d'autres collectivités.

L'OBJECTIF

L'objectif de ce label est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Toute collectivité peut en faire la demande. En plus d'être une récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages.

Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Verdict avant fin novembre ! Alors croisons les doigts...

✦ ENVIRONNEMENT

rencontre avec des représentants DU CNRS

Notre Maire Thierry GRANTURCO a reçu Mohamed CHEHIMI, Directeur de recherches au CNRS et deux de ses chercheurs, en vue d'évoquer d'une part un projet de recherche fondamentale sur le traitement des algues et d'autre part, la possibilité pour notre ville d'accueillir des réunions et autres conférences du CNRS.

Une réunion intéressante pour continuer à positionner notre ville en pointe sur les questions environnementales. Villers-sur-Mer jouit d'un patrimoine environnemental extraordinaire qui mérite un traitement particulier que le CNRS peut nous aider à élaborer.



✦ ENVIRONNEMENT

la Mairie diligente un audit des arbres du Parc San Carlo auprès de L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

La Mairie a sollicité le Pôle Arbre Conseil de l'Office National des Forêts (ONF) pour réaliser un diagnostic approfondi au sein du Parc san Carlo.

La présente étude permettra de statuer sur l'état sanitaire et mécanique des arbres. Les données recueillies aideront à la gestion du végétal. Elles justifieront la nature des prochaines interventions techniques et leur programmation.

Les objectifs de l'étude sont :

- 1 le diagnostic des arbres pour en définir le comportement physiologique et pour statuer sur leur état mécanique et sanitaire. Il conduit à en évaluer les risques les plus importants. Une note traduit et synthétise les différentes informations relevées ;
- 2 la proposition d'actions correctives et ou d'entretien, si nécessaire, qui découle des données recueillies. Ces données justifieront la nature des prochaines interventions, pour une

gestion adaptée des arbres dans leur environnement, en fonction de leurs caractéristiques et de leur appréciation.

- 3 La proposition des essences de remplacement adaptées.

La phase terrain se déroulera au printemps 2023 avec les techniciens de l'ONF et des opérateurs grimpeurs-élagueurs. L'abattage des arbres suscite parfois des réactions de la part des habitants, profondément attachés et sensibles à leur présence en ville. Cependant, pour des raisons de sécurité et sanitaire, nous devons parfois procéder à l'abattage d'arbres fortement dégradés. Pour votre sécurité mais également pour le bien-être des arbres et de la végétation aux alentours.

Mais nous vous le rappelons : la Mairie s'est engagée à replanter 2 arbres pour tout arbre coupé.

✧ ENVIRONNEMENT

lancement officiel de l'aventure « BLUE PASTEL » à Villers-sur-Mer

Hervé MORIN, président de la Région Normandie, Sophie GAUGAIN, 1ère vice-présidente de la Région Normandie, notre Maire Thierry GRANTURCO et un certain nombre de partenaires privés et institutionnels sont venus lancer officiellement le projet « Blue Pastel ».

Produire un pigment bleu pastel français et durable comme alternative à l'indigo synthétique : c'est en effet le rêve fou de l'entreprise Blue & Pastel dirigée par Arnaud BESNIER et Aurore COTTREL. L'objectif de ses deux cofondateurs est de monter une filière agricole autour d'un outil industriel en Normandie, pour extraire le pigment en question des feuilles d'une plante nommée Pastel des teinturiers.

Ce projet a déjà gagné de nombreux prix et a été soutenu entre autres par la Région Normandie.

Une fierté pour Villers-sur-Mer car ce projet porte haut le drapeau de notre ville, mais également celui de la Normandie. Une fierté soulignée successivement par notre Maire Thierry GRANTURCO, par Sophie GAUGAIN puis par Hervé MORIN.



✧ INTERNATIONAL

NOS AMIS DE LEOPOLDSBURG à Villers-sur-Mer dans le cadre du Jumelage

Vous vous souvenez probablement que notre ville s'est récemment jumelée avec la ville belge de Leopoldsburg. Leopoldsburg est cette ville abritant les armes, les traditions et le drapeau de la Brigade Piron, cette fameuse brigade principalement composée de soldats belges qui libéra notre ville le 22 août 1944.

Un jumelage rondement mené, qui donna lieu à une belle cérémonie dans notre ville en 2021. Et qui cette année, nous vaut la visite d'une délégation de Leopoldsburg, encadrée par notre association du Jumelage.

Nos amis belges - car ce sont dorénavant des amis - ont visité notre territoire. Nous avons été heureux et honorés de leur visite.



✧ JEUNESSE

nos élus travaillent sur les prochains équipements à acquérir POUR NOS JEUNES

Plusieurs équipements dédiés à nos jeunes sont arrivés en fin de vie. Le skate park a dû ainsi être retiré car devenu extrêmement dangereux pour les utilisateurs. Idem pour la tyrolienne et un certain nombre d'équipements pour les plus petits.

Ces équipements ont une durée de vie. Ils avaient été achetés il y a plusieurs dizaines d'années. Ils ont bien servi et doivent être aujourd'hui remplacés.

Notre équipe municipale se penche sur le sujet en essayant de répondre à 3 questions essentielles :

- quels équipements ?
- où dans la ville ?

- pour quel budget ?

Ces questions pourraient paraître simples. Elles ne le sont en réalité pas du tout. D'abord parce que l'adolescent de 2022 n'est pas celui de 1990. Ensuite parce que le Villers-sur-Mer de 2022 n'est pas celui de 1990. Notre ville a changé. Sa population a été modifiée et des quartiers ont évolué. Enfin parce que des projets vont être développés qui doivent être pris en compte pour décider de l'implantation de ces nouveaux équipements à acquérir.

Des questions sur lesquelles nos élus se penchent avec l'aide de nos services. À suivre donc...



✧ JEUNESSE

UN NOMBRE RECORD D'ENFANTS accueillis cet été dans le cadre de nos activités !

Un débriefing a eu lieu concernant les activités « jeunesse-enfance » de cet été. Il en ressort ainsi que :

1 en juillet nous avons accueilli :

a) un total de 253 enfants au centre aéré dont :

- 154 Villersois ou scolarisés à Villers-sur-Mer ;
- 83 n'étant ni Villersois, ni scolarisés à Villers-sur-Mer ;
- 16 enfants ukrainiens.

b) Un total de 38 enfants en mini-camps dont :

- 29 Villersois ou scolarisés à Villers-sur-Mer ;
- 9 n'étant ni Villersois, ni scolarisés à Villers-sur-Mer.

2 En août nous avons accueilli :

a) un total de 244 enfants au centre aéré dont :

- 143 Villersois ou scolarisés à Villers-sur-Mer ;
- 78 n'étant ni Villersois, ni scolarisés à Villers-sur-Mer ;
- 23 enfants ukrainiens.

b) Un total de 37 enfants en mini-camps dont :

- 34 Villersois ou scolarisés à Villers-sur-Mer ;
- 3 n'étant ni Villersois ni scolarisés à Villers-sur-Mer.

Ces chiffres constituent un record depuis que notre ville organise des activités jeunesse l'été. Un succès dû essentiellement :

- à notre ouverture aux enfants des Communes voisines qui nous a permis de toujours avoir des enfants en nombre suffisant pour mettre en place des activités ;
- à la navette « jeunesse » acquise par la Mairie qui a permis de véhiculer les enfants chaque fois que de besoin ;
- au recrutement d'un animateur supplémentaire qui a permis de multiplier nos activités.

Un grand bravo à nos équipes « jeunesse » !

✦ JEUNESSE

AUDIT (TRÈS) POSITIF

de nos services par l'Académie de Normandie

L'Académie de Normandie a diligenté un audit de nos services cet été et plus particulièrement de nos camps, mini-Valls et des activités proposées à nos jeunes cet été.

Il ressort de cet audit que :

« L'accueil est organisé dans de très bonnes conditions matérielles et pédagogiques. L'équipe est réellement à l'écoute des besoins et des envies des enfants.

Observations sur le fonctionnement de l'équipe : le taux d'encadrement minimum est largement dépassé, ce qui permet un fonctionnement fluide et en petits groupes.

L'équipe, stable et fidélisée d'un été sur l'autre, est constituée d'animateurs qualifiés et expérimentés, aux profils variés (STAPS, éducatrice spécialisée...) ce qui est un réel atout pour la prise en charge des mineurs. Le directeur, en place depuis plus de 30 ans, est particulièrement investi et expérimenté.

L'équipe était constituée dès le début de l'année 2022, ce qui a permis une

réflexion sur la préparation de l'été étalée sur plusieurs mois. Deux jours sur site de préparation et mise en place du centre ont été organisés. Une réunion a lieu chaque semaine durant l'été. A cette occasion, les animateurs peuvent demander à changer de tranches d'âges afin de diversifier leur expérience.

Les stagiaires font l'objet d'un accompagnement de qualité : chacun se voit désigné un tuteur référent et bénéficie d'entretiens individuels de suivi chaque semaine. Plusieurs outils sont utilisés (grille d'autodiagnostique, grille de suivi pour le tuteur...).

Observations :

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale municipale, livrés en liaison chaude et servis par le personnel de la commune.

Les locaux sont partagés avec ceux des écoles primaire et maternelle. Ils sont spacieux et adaptés ».

En d'autres termes : vous pouvez confier tranquillement vos enfants à nos services !



Nouveaux arrivants



✦ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

mise en place d'une procédure d'accueil DES NOUVEAUX VILLERSOIS DANS NOTRE VILLE

L'équipe municipale avait prévu dès son élection en 2020, de mettre en place une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants à Villers-sur-Mer. La COVID19 en a décidé autrement en 2020 et 2021. Nous le regrettons profondément pour ceux d'entre vous qui ont rejoint notre ville durant ces 2 années-là.

Il n'en sera pas de même en 2022. Ainsi, ceux d'entre vous arrivés à Villers-sur-Mer depuis le 1er janvier 2022, sont invités avec leur famille le 25 novembre prochain à 18h00 au Villare.

Cette procédure d'accueil des nouveaux habitants connaîtra donc sa première version cette année. Et la Mairie entend bien la rendre pérenne. Car s'installer dans une nouvelle ville est toujours une expérience délicate. Que ce soit pour ses

études, pour des raisons professionnelles, ou au moment de la retraite, il n'est pas facile de faire ses marques en territoire inconnu, apprivoiser les lieux, reconstituer un réseau social.

Même si la Mairie exige un haut niveau de qualité quant aux différents services publics mis en place dans notre Commune et que les agents municipaux font tout pour vous accompagner avec professionnalisme dans votre quotidien de citoyen, il convient néanmoins pour notre Maire de vous accueillir au mieux et de se soumettre à vos questions.

Nous vous rappelons par ailleurs que le Maire peut vous recevoir en Mairie sur rendez-vous. Alors n'hésitez pas à le solliciter.

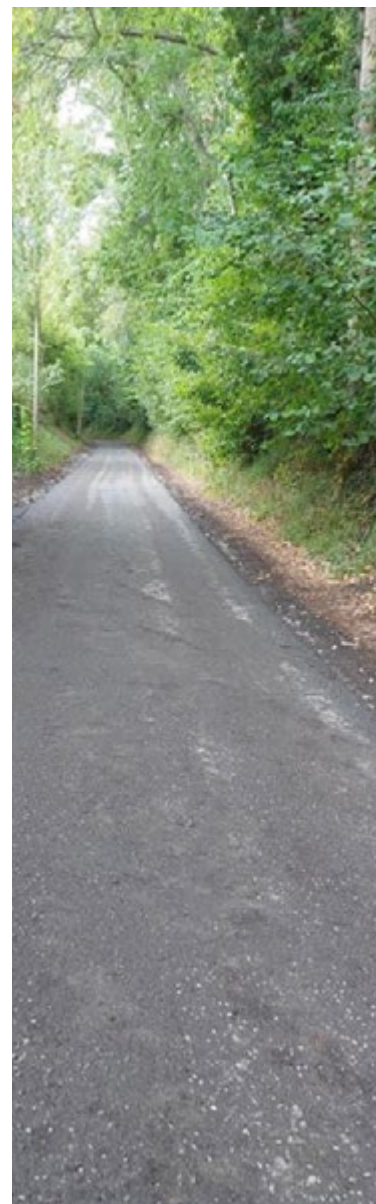
✦ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

INTERVENTION après des périodes de pluie

Après chaque épisode de fortes pluies, nos équipes vérifient les chemins. En fonction de l'état de la chaussée, ils nettoient les cailloux qui ont raviné sur l'enrobé afin d'éviter que les voitures ne glissent.

Les Villersois reconnaîtront l'inimitable, l'incomparable Dominique PETIT (alias Mino) et son collègue Franck MARLETTI.

Une doublette de choc à votre service.



✦ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

VILLERS 2030

c'est demain et cela se prépare dès maintenant

Les modes de vie changent, les Français partent en congés moins longtemps mais sur des périodes plus longues, ils optent de plus en plus pour le télétravail, ils prennent des week-ends de 3 ou 4 jours de plus en plus souvent et facilement... Et nos villes littorales sont de plus en plus habitées ou fréquentées. Tel est le cas de Villers-sur-Mer. Ce qui était exceptionnel, un Villers surpeuplé, a tendance à devenir de moins en moins exceptionnel.

L'équipe municipale peut soit ignorer cet état de fait, soit y faire face. Et tirer profit d'avoir été lauréate du programme gouvernemental « Petites Villes de Demain » (PVD) pour tenter de planifier des changements structurels qui assureront dans l'avenir, le bien-être

des Villersois et Villersaises face à un tourisme de plus en plus prégnant sur notre ville.

Notre équipe municipale a décidé de faire face à ses responsabilités et de travailler sur un temps politique plus long. Ne tenant pas compte des échéances électorales, quelles qu'elles soient.

Le Maire, le Directeur Général des Services, la cheffe de projet PVD et certains élus se sont réunis pour étudier le premier rapport des urbanistes sélectionnés dans le cadre de PVD. Et cela a phosphoré ! Car nous sommes à un tournant à tous points de vue et l'avenir de notre ville se prépare dès aujourd'hui.

✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

JOCELYNE ROUSSEAU

a reçu la médaille de la Ville des mains du Maire

Jocelyne ROUSSEAU a exercé les fonctions bénévoles de médiatrice pour la Mairie de 2020 à 2022. Elle aura traité des dizaines de dossiers ne relevant pas de la compétence de la Mairie mais pouvant être particulièrement pénibles pour vous : conflits de voisinage, conflits avec un commerçant, un artisan...

Jocelyne a su être à l'écoute, traiter les dossiers avec patience, compétence et empathie. Jocelyne ne s'est pas demandé ce que la Mairie pouvait faire pour elle. Elle s'est demandé ce qu'elle pouvait faire pour la Mairie. Elle va déménager et quitter Villers. Elle doit donc mettre fin à ses fonctions.

Le Maire a donc décidé de lui octroyer la médaille de la Ville.

Merci énormément Jocelyne pour votre investissement pour Villers et les Villersois.

Elle a été remplacée dans ses fonctions par Françoise LECHAU, ex-Conseillère municipale de Villers-sur-Mer et entre autres présidente du Comité de quartier Villers 2000 et présidente de l'association ADIPRO.



✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

des permanences psychologiques
avec une professionnelle à votre écoute.

GRATUITEMENT

Depuis le mois d'avril 2021, avec l'aide de Madame Catherine MARKMAN, psychologue clinicienne, une permanence d'écoute et d'aide psychologique gratuite et ouverte à tous a été mise en place à la Mairie. Pour vous aider. Pour votre bien-être. Parce que nous prenons soin de vous.

Cette permanence a pour but de permettre aux personnes en détresse psychologique de dépasser le tabou du psychologue afin qu'elles puissent faire la démarche de venir parler de leurs émotions, de leur stress et de leurs angoisses à une professionnelle tenue au secret professionnel.

Ce n'est pas une démarche de prise en charge de soins mais une écoute bienveillante qui permet à la psychologue d'aider ces personnes à évoquer leurs différents troubles psychiques : troubles du sommeil, troubles alimentaires, sensation de grande solitude voire d'abandon, états anxieux et état d'alerte permanent, émotions négatives, vécu traumatique...

Cet espace d'écoute et de parole permet de soutenir et de soulager, et, éventuellement d'orienter vers des soins spécifiques locaux pour ceux qui pourraient en avoir besoin. Cette permanence vient en aide aux personnes qui, quel que soit le contexte, rencontrent des difficultés dans leur vie



personnelle ou sont témoins de détresses dans leur entourage proche (enfants, ados, parents, grands-parents, amis...) et voudraient venir en parler.

Ces permanences se tiennent le samedi matin à la Mairie dans le respect strict du secret professionnel. Les RDV se prennent, au choix, à l'accueil de la Mairie, ou de façon plus anonyme en déposant une demande dans la boîte à lettres de la Mairie.



✦ MOBILITÉ

les services de la navette sont maintenus SANS INTERRUPTION

Non, la navette n'est pas faite pour les touristes. Les touristes peuvent éventuellement l'emprunter lorsqu'ils sont dans notre ville. Mais la navette est d'abord faite pour les Villersois et les Villersois. Pour permettre à celles et ceux d'entre vous, isolé(e)s, en manque de mobilité, de pouvoir sortir de chez elles/eux et d'être véhiculé(e)s là où vous souhaitez pouvoir vous rendre.

La navette n'est pas un taxi. Elle ne vous emmènera pas n'importe quand,

n'importe où. Mais elle est là pour vous aider le plus souvent possible. Gratuitement.

Ce service mis en place avec l'aide de l'« Entraide Villers-sur-Mer », est donc naturellement maintenu en dehors des périodes de congés propices à la fréquentation touristique. Vous trouverez ci-dessous, pour mémoire, le plan de son trajet et ses horaires.

N'hésitez pas à l'utiliser. Les conducteurs de la navette sont super sympas !

✦ MOBILITÉ

l'équipe municipale négocie un changement du tracé DE LA VÉLOMARITIME

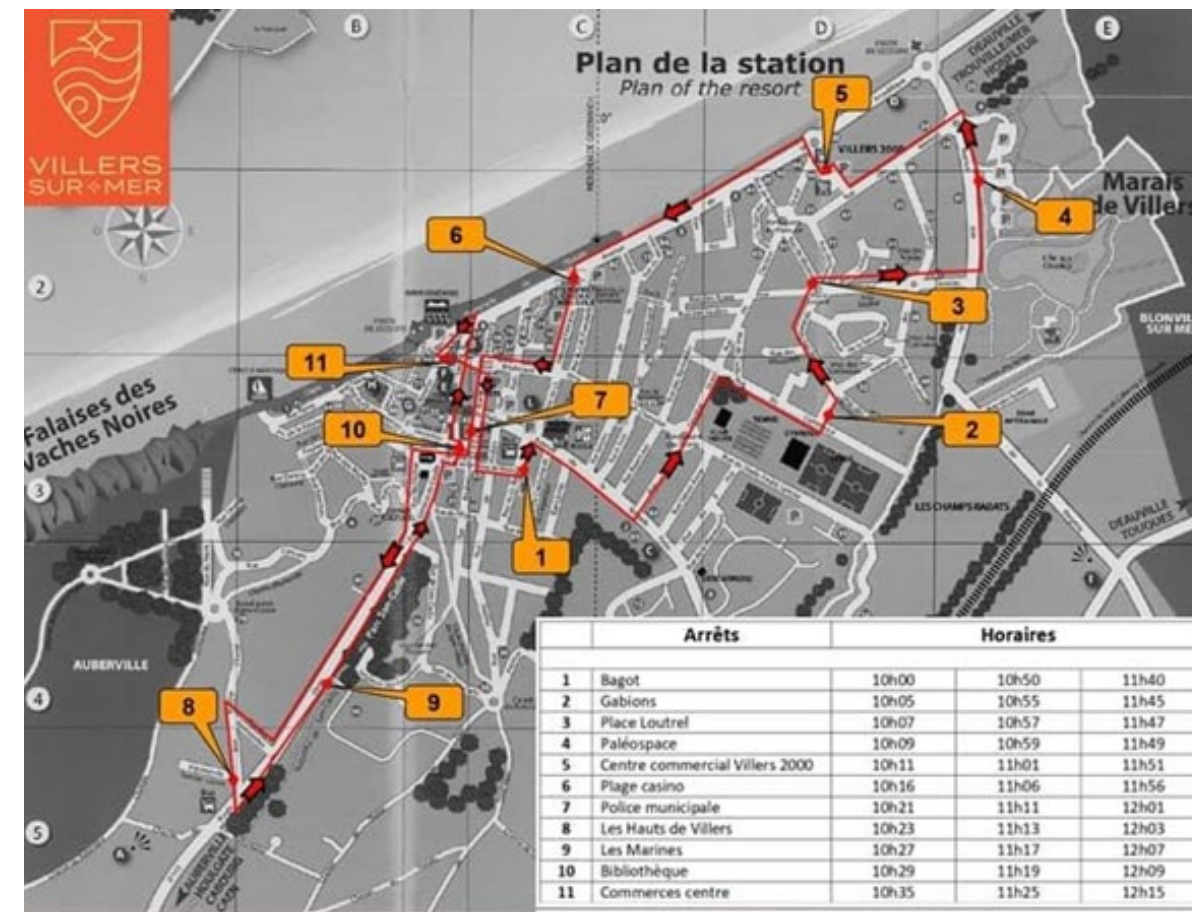
La Vélomaritime, route exclusivement et totalement (100%) cyclable vous invite en famille ou entre amis à découvrir le patrimoine extraordinaire du nord de la France... à deux roues !

L'itinéraire débute à Roscoff en Bretagne et se termine à Dunkerque, à la frontière belge. Cet itinéraire à vélo fait la part belle au littoral en traversant des sites mythiques tels que la côte de Granit Rose, le Mont-Saint-Michel et sa baie, les Plages du Débarquement, les falaises d'Étretat, la Baie de Somme, la côte

d'Opale mais aussi... Villers-sur-Mer !

L'équipe municipale avait négocié le parcours au sein de notre ville. Il faudra le faire évoluer pour tenir compte des recommandations que nous donneront les urbanistes sélectionnés dans le cadre du programme gouvernemental « Petites villes de demain » afin d'améliorer la mobilité à Villers-sur-Mer.

Vous avez été plusieurs à nous solliciter pour suggérer des changements ou adaptations de parcours. Ceux-ci sont à l'étude.



✦ NUMÉRIQUE

RECOURS D'UN PARTICULIER REJETÉ sur l'installation d'une antenne free à Villers

Un particulier avait déposé un recours concernant l'installation d'une antenne Free à Villers-sur-Mer. Ce recours bloquait d'une part l'installation de cet opérateur téléphonique dans notre ville, mais également la coordination de cet opérateur avec les autres opérateurs dans notre Commune que sont Bouygues, Orange et SFR.

La Mairie ayant obtenu gain de cause devant le Tribunal administratif, la discussion avec les opérateurs téléphoniques va pouvoir recommencer. Notre Maire les a convoqués en Mairie le jeudi 20 octobre.

Pour mémoire, notre ville ne disposait que d'antennes 2G et 3G. Nous avons obtenu de ces opérateurs qu'ils changent leurs vieilles antennes pour des antennes 4G évolutives 5G. Ce qu'ils ont accepté de faire après des négociations compliquées. Ces antennes sont aujourd'hui toutes installées. Elles doivent maintenant être paramétrées et activées sur toutes les fréquences de manière coordonnée.

La plupart des opérateurs ont depuis lors déjà actionné leurs antennes sur la plupart des fréquences disponibles. Du travail reste encore à accomplir par chaque opérateur

- déposer de vieilles antennes ;
- en poser de nouvelles ;
- être opérationnels sur toutes les fréquences ;
- terminer sous la supervision de

l'architecte des bâtiments de France et la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) le cache des antennes sur le clocher de l'église ;

- poser des antennes supplémentaires en vue de mieux couvrir le secteur de Villers 2000.

Prenant acte du retard occasionné par le recours déposé par un habitant, notre Maire et son adjoint ont fermement encouragé les opérateurs à mettre les bouchées doubles pour que notre réseau atteigne un bon voire très bon niveau dans les tous prochains mois.

L'équipe municipale a décidé de s'attaquer à ce chantier numérique, particulièrement compliqué et semé d'embûches en tous genres. Consciente que cela générerait des problèmes temporaires. Mais ne pas s'attaquer à ce chantier, c'était laisser Villers-sur-Mer, avec des antennes 2G et 3G, sur le bas-côté de la route du développement numérique.

La victoire devant le Tribunal administratif, sur laquelle la Mairie ne s'étendra pas, ouvre la voie à des avancées sur ce dossier.



✦ OPPOSITION

droit D'EXPRESSION

L'école Victor Duprez, une institution vitale pour notre ville.

Dans cette institution vitale, une nouvelle fermeture de classe a eu lieu en septembre, il reste donc actuellement 7 classes, réparties de la sorte : 2 maternelles et 5 primaires.

Notre école fait face à deux défis :

- Les prix : Les jeunes foyers qui ont des enfants de 3 ans à 10 ans ne peuvent plus se loger à Villers sur mer. Le loyer ou l'accession à la propriété deviennent beaucoup trop onéreux. Pour cette raison, les villersois vont vers des villes plus accessibles et y scolarisent leurs enfants.

- Un mouvement : A la rentrée nous n'avons pu que constater que des enfants habitant Villers ont été scolarisés dans d'autres établissements.

Nous avons signalé au dernier conseil municipal, le non-renouvellement du poste de bibliothécaire en maternelle et primaire. Pour nous, c'est un poste important qui permet l'accès au développement du langage. Dans cette réflexion, il nous a été répondu que quelqu'un ferait « fonction de ».

Nous en sommes particulièrement déçus parce que, dès 2019, le gouvernement avait abaissé la scolarité à l'âge de trois ans afin d'effacer, grâce au langage, les inégalités sociales.

Une dernière question se pose :

Quid de la pratique sportive scolaire des enfants avec l'occupation du gymnase par la boxe ?

**Votre opposition
villersurmer@gmail.com**

RÉPONSE DE LA MAIRIE :

Comme déjà indiqué à l'opposition, au cours du même Conseil municipal dont il est fait mention ci-dessus, le poste de bibliothécaire n'est pas supprimé. Il est bel et bien maintenu. La bibliothécaire en place ayant pris sa retraite, le poste a de nouveau été pourvu.

Pour ce qui concerne la pratique sportive scolaire des enfants, celle-ci relève de la responsabilité des enseignants de l'école et non de la Mairie. Toutefois, la Mairie détache de ses services un intervenant spécialisé de manière permanente et met à la disposition des enfants scolarisés les infrastructures de la ville. Les enfants conti-

nueront ainsi de bénéficier de partie des installations du gymnase, comme ils pourront bénéficier d'autres installations en intérieur (Villare, tennis couverts, etc.) et en extérieur (cour de l'école, jardin public, stade, etc.).

L'occupation du gymnase est par ailleurs partagée par différentes activités sportives (badminton, boxe, karaté, sambo, sport scolaire, sport santé seniors, tennis de table, tir-à-l'arc, etc.). La seule discipline ayant été amenée à déménager hors Villers du fait des travaux est celle du foot en salle (futsal).

✦ PALÉOSPACE

collections de sciences de la Terre 2022 :
BICENTENAIRE DU TERME
« PALÉONTOLOGIE »

Le Paléospace et la Ville de Villers-sur-Mer ont organisé un 3^e congrès scientifique avec le Muséum national d'Histoire naturelle et la Société géologique de France. Les invités étaient membres de muséums, musées, universités, instituts, grandes écoles, réserves naturelles, géologiques, associations, particuliers...

Ce colloque a rassemblé pendant une semaine la communauté scientifique française et francophone autour du thème des collections de sciences de la Terre.

Le colloque concernait toutes les collections de sciences de la Terre : pétrologie, minéralogie, paléontologie et les nombreuses facettes liées aux collections seront évoquées : histoire et constitution des collections, gestion passée et actuelle, dons et legs, législation, recherches scientifiques, conservation, restauration, inventaires, expositions, visites, consultations et prêts...

Ce colloque fut également l'occasion de fêter le bicentenaire du terme « paléontologie », évènement important pour Villers-sur-Mer qui a vu naître cette discipline scientifique.

Une conférence gratuite pour le grand public a eu lieu le Mercredi 21 septembre à 20h à la salle panoramique du Casino de Villers-sur-Mer. Le Professeur Michel GUIRAUD du Muséum national

d'histoire naturelle a fait à cette occasion une présentation intitulée « Passé, présent et futur des collections d'histoire naturelle : quels enjeux pour le milieu du XXI^e siècle ? »

Pour les congressistes, une visite des villas de Villers-sur-Mer et une visite des célèbres falaises des Vaches noires ont également eu lieu le Vendredi 23 septembre.

Partenaires : Société Géologique de France, Association Paléontologique de Villers-sur-Mer

COLLOQUE
COLLECTIONS DE SCIENCES DE LA TERRE
pétrologie minéralogie paléontologie
Conférence Grand Public
21 SEPTEMBRE 2022
20h00
Salle panoramique du Casino
par le Professeur MICHEL GUIRAUD
Passé, présent et futur des collections d'histoire naturelle :
quels enjeux pour le milieu du XXI^e siècle ?
CR2P PALÉOSPACE Société Géologique France

✦ PALÉOSPACE

SUCCÈS
de la vente en ligne



Bravo à l'équipe d'accueil et des réservations qui a réalisé le long travail de paramétrage de notre système de vente en ligne. Après avoir réalisé une formation et effectué de multiples tests. La vente en ligne sur le site web a été utilisée jusqu'ici par 3.140 visiteurs (chiffre en constante augmentation).

Cette facilité d'accès à la billetterie, a

été mise en place le 12 juillet et offre la possibilité de réserver à l'avance tout en bénéficiant d'un « coupe-file » à l'arrivée au musée.

Un grand merci aux visiteurs du Paléospace pour leur fidélité ! Pour réserver vos billets : paleospace-villers.tickeasy.com/fr-FR/accueil

✦ PALÉOSPACE

la commission « appel d'offres » du Paléospace s'est réunie.
POURQUOI ? LISEZ CI-DESSOUS.

Le Paléospace est un musée labellisé « musée de France » qui appartient dorénavant à notre ville. Racheté à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie en décembre 2020, il est devenu le fleuron scientifique et culturel de Villers-sur-Mer et s'inscrit comme un outil indispensable à la mise en valeur du patrimoine géologique et paléontologique exceptionnel de notre ville.

Le Paléospace battra en 2022 son record annuel de visiteurs. Il est désormais, du fait de son succès, à l'étroit dans ses murs.

Le Conseil d'administration du Paléospace, dont le président est notre Maire Thierry GRANTURCO, a réuni sa commission « appel d'offres » pour auditionner des consortia susceptibles d'accompagner le Paléospace dans son extension et dans l'accueil d'offres muséales supplémentaires concernant l'archéologie, l'astronomie et le développement durable.

Une étape majeure pour le développement de la science et de la culture à Villers-sur-Mer.

À suivre... Car ça bouge vraiment bien à Villers-sur-Mer !



✧ PATRIMOINE

le déploiement d'une stratégie patrimoniale pour Villers AVANCE RÉSOLUMENT

L'équipe municipale a fixé un certain nombre de priorités par politique publique. Concernant celle relative à la protection du patrimoine, les avancées sont à ce stade les suivantes :

- 1 lancement des travaux de rénovation de notre église, bâtiment exceptionnel s'il en est ;
- 2 lancement des travaux d'enfouissement des réseaux, qui ont pour but, entre autres, de retirer de nos trottoirs, autant que faire se peut, des poteaux laids et envahissants ;
- 3 adoption d'une charte des terrasses et des devantures pour, progressivement, amener nos commerçants à adopter des solutions respectueuses de notre architecture ;
- 4 développement d'une identité visuelle et d'un emblème permettant à notre ville de revendiquer son identité à la fois

normande et balnéaire ;

- 5 protection juridique des différents éléments distinctifs de notre ville pour que personne ne puisse impunément utiliser l'image et le nom de notre ville sans l'autorisation préalable de la mairie, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici ;
- 6 programmation d'un « parcours patrimonial » au sein de Villers, avec panneaux d'information permettant de découvrir et d'apprécier notre ville ;
- 7 signature d'un accord avec la Fondation du patrimoine de France et financement de cette fondation, afin qu'elle soutienne les Villersois souhaitant effectuer des travaux d'embellissement de leurs demeures ;
- 8 planification de travaux de voirie dans tous les quartiers de Villers pour, progressivement, remettre à neuf des espaces dégradés ;

- 9 programmation de travaux de rénovation du bâtiment de la Poste, bâtiment exceptionnel de notre centre-ville ;
- 10 acquisition des murs et reprise en direct de l'exploitation du Paléospace, pour soutenir nos efforts de mise en valeur de notre patrimoine naturel.

Ces actions peuvent être considérées

isolément et constituer des réalisations importantes pour notre ville. Mais mises bout à bout, elles constituent une véritable stratégie, qui se déploie progressivement sous vos yeux. C'est ainsi que, comme sur la place du marché, les anciens emblèmes délavés ont été remplacés par ceux de la ville, du Calvados et de la Normandie.

L'objectif est de protéger notre ville, son patrimoine, son identité, de la mettre en valeur et de la faire respecter.

✧ PATRIMOINE

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX avenue Brigade Piron

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux, une intervention a eu lieu sur l'avenue Brigade Piron. L'effacement des réseaux consiste à progressivement retirer les poteaux de nos trottoirs et les fils aériens de nos rues. Ces effacements de réseaux ont 3 objectifs majeurs :



- 1 un objectif patrimonial visant à rendre nos rues plus élégantes;
- 2 un objectif d'accessibilité, le retrait des poteaux de nos trottoirs facilitant le passage des personnes en fauteuils roulants ainsi que celles ayant des poussettes pour enfants;
- 3 un objectif de sécurité, les réseaux enterrés protégeant nos connexions électriques des vents, pluies et autres tempêtes qui arrachent les fils aériens.

Ces travaux d'enfouissement des réseaux ont été lancés par l'équipe municipale dès 2020, en même temps que les travaux de rénovation de l'église, de travaux de voirie d'ampleur un peu partout dans notre ville, etc... Le tout visant à mettre en valeur notre ville et son patrimoine.

Ceux actuellement en cours avenue de la Brigade Piron ont un double objectif : enterrer les réseaux et rendre des points d'apports volontaires (PAV) enterrés (poubelles enterrées) de nouveau accessibles. Cette avenue comporte en

effet des PAV qui ne pouvaient plus être prélevés depuis que le prestataire avait changé ses camions et que ceux-ci se mettaient en sécurité quand ils détectaient les fils aériens.

La première phase de ces travaux a donc débuté avec la création du nouveau réseau souterrain. Dans un second temps, les différents concessionnaires oeuvreront pour câbler leurs fourreaux mis à disposition lors des terrassements. Enfin, en dernier lieu, les poteaux béton seront déposés.

Ces trois phases dureront quelques mois et nous pouvons espérer retrouver un fonctionnement normal de ces PAV pour la fin de l'année 2022. Pour votre parfaite information, ces travaux



d'effacement des réseaux sont coûteux. Ils concerneront (quasi) toute la ville mais seront étalés dans le temps pour pouvoir être financièrement abordables.

Le « quasi » dépendra des analyses effectuées progressivement concernant la faisabilité technique sur certains lieux de cet effacement des réseaux. **Qui concernera toutefois la très large majorité de nos rues.**

✦ PATRIMOINE

DÉFENSE DE NOTRE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE à la Communauté de communes

Notre Maire, **Thierry GRANTURCO**, a défendu lors du dernier Conseil communautaire de la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie (4CF) qui rassemble toutes les Communes de la 4CF, quelques dossiers d'importance pour Villers-sur-Mer.

Le principal d'entre eux avait attiré à l'acceptation du dossier qui permettra à notre ville d'activer le programme Petites Villes de Demain (PVD) et de commencer à solliciter des subventions de la Région, du Département et de la 4CF pour les projets en cours dans notre ville (rénovation de l'église, transformation de

notre complexe sportif en un parc sportif arboré, dynamisation de Villers 2000, etc...). Ce dossier proposé et défendu par notre Maire a été adopté par la 4CF.

Le deuxième dossier d'importance avait attiré au rejet de Villers-sur-Mer du projet étatique visant à interdire la collecte des fossiles sur la plage, à savoir de ceux s'étant naturellement détachés des falaises. **À la demande de notre Maire, cette position a été soutenue par les 11 autres Communes de la 4CF si bien que ce sera non pas un seul rejet qui sera manifesté, mais 12 via la délibération proposée par notre ville et adoptée à l'unanimité.**

✦ PLAGE

BILAN de la qualité de nos eaux de baignade cet été

La Commission « assainissement et eaux de baignade » de la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie, présidée par notre Maire **Thierry GRANTURCO**, s'est réunie récemment. Un bilan a été tiré de la saison estivale ainsi que de ces dernières années.

Le bilan est très positif pour notre Communauté de Communes comme pour Villers-sur-Mer. Cet été nous n'aurons ainsi pas connu un seul épisode de non-conformité (pollution) et donc pas un seul drapeau rouge et conséquemment aucune interdiction de baignade. Ceci n'était jamais arrivé depuis 10 ans, l'adoption de la nouvelle réglementation

sur la qualité des eaux de baignade et la mise en place de contrôles.

Villers-sur-Mer a administrativement 2 plages : la plage Mermoz (centre-ville) et la plage Jean Moulin (Villers 2000).

Ainsi, en 3 ans :

- notre plage Mermoz est passée du statut « bonne qualité » au statut « excellente qualité » ;
- notre plage Jean Moulin est passée quant à elle du statut « qualité suffisante » au statut « bonne qualité ».

Un grand bravo aux services de la Communauté de Communes pour leur excellent travail !



✦ PROPRETÉ

nous allons aider les propriétaires de chiens à trouver nos distributeurs de sacs À DÉJECTIONS CANINES

Concernant la propreté des chiens dans notre ville et la gestion de leurs déjections, nous entendons de manière récurrente 2 remarques :

- 1 il n'y a pas de distributeurs de sacs à déjections canines à Villers : **FAUX** ;
- 2 il y en a mais ils sont souvent vides : **FAUX** et **VRAI**.

Concernant les emplacements de ces distributeurs, vous trouverez leur liste ci-dessous :

- Avenue Jean Moulin face terrain au de pétanque
- Paléospace au niveau du restaurant

« La Terrasse du Marais »

- Avenue Jean Moulin à l'entrée du Paléospace
- Rue des Martrois face à l'agence « Nexity »
- Rue des Martrois au niveau du bar-tabac « O Kfé »
- Avenue des Gabions au niveau de la résidence « Les Galhaubans »
- Rue du Commerce
- Rue des Goélands/intersection rue de la sauvagine
- Avenue de la République au niveau du parking de l'hôtel « Ibis »

- Avenue de la République sur la digue face au Casino
- Sur la Digue au niveau de la rue « Michel d'Ornano »
- Sur la Digue au niveau du PNVB
- Face au monument aux morts/ Rue de l'Eglise
- Rue de l'Armistice
- Parking Mermoz
- Rue Foch au niveau de la Caisse d'Epargne
- Avenue Brigade Piron au niveau du groupe scolaire
- Rue Sandret en face du parking
- Passage des Chalets Louvard
- Avenue de la Brigade Piron au niveau de la Gendarmerie
- Chemin du Montcel

Il est peu de dire qu'il devrait y en avoir assez. Sauf que manifestement certains propriétaires de chiens ne les trouveraient pas. Pour les aider à les

trouver, nous allons les faire surveiller par :

- Poupouille la fripouille ;
- Oscar le lascar ;
- Loulou alias Snoop Dog ;
- Rocky le bandit ;
- Mad Max ;

tous « serial krotters ». Ils viendront orner ces distributeurs dans les semaines qui viennent. Et vous ne pourrez plus les ignorer.

Concernant le nombre de sacs distribués, nous atteignons 160.000 sacs par an. Si les distributeurs sont parfois vides, c'est que certains maîtres de chiens (ou pas) ne trouvent parfois rien de mieux à faire que de les vider pour utiliser ces sacs à d'autres fins (petites poubelles de table...).

Donc nos « serial krotters » vont veiller à tout cela très bientôt ! **Vous voilà prévenus !**



✧ PROPRETÉ

CRÉATION D'UNE DALLE BÉTON

chemin de préfontaine pour la réception des conteneurs-poubelles

La création de cette dalle béton, chemin de préfontaine, avait été demandée par certains d'entre vous. Celle-ci permettra de recevoir les conteneurs-poubelles qui s'y situent et de les entretenir plus facilement.



✧ SANTÉ

Villers-sur-Mer engagée dans un CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Un Contrat Local de Santé a été signé entre la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie (4CF), représentée par son Président Philippe AUGIER, et l'Etat représenté par Madame Agnès FIRMIN - LE BODO, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

Un Contrat Local de Santé :

POUR QUI ?

Pour la population de la 4CF, dans un territoire où la santé est jugée alarmante d'après un diagnostic précis et récent réalisé par l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) et le RTPS du Pays d'Auge Nord (Réseau territorial de Promotion de la Santé).

En effet, il existe des incidences élevées de mortalités prématurées (avant 65 ans) et évitables sur notre territoire :

- par cancers (ceux liés à l'alcool, au tabac),
- par maladies cardiovasculaires,
- par troubles mentaux et par suicides.

Il existe aussi des caractéristiques territoriales à prendre en compte :

- une population vieillissante,
- beaucoup de personnes « au seuil » de certains dispositifs tels que l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou le RSA,
- une surreprésentation de familles monoparentales.

Ce diagnostic a permis de mettre en

évidence des déterminants de santé qui peuvent être améliorés avec des actions concrètes inscrites dans le Contrat Local de Santé.

PAR QUI ?

Le Contrat Local de Santé élaboré en 14 mois est une collaboration entre les élus territoriaux et l'ARS et va mobiliser pour ses actions tous les acteurs du champ sanitaire (prévention, soins et médico-social) et des secteurs ayant un impact sur la santé (action sociale, logement, travail, jeunesse...).

POURQUOI ?

- Améliorer l'état de santé de la population ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de la santé ;
- Garantir un égal accès aux soins, à la prévention et aux services ;
- Identifier les actions d'un territoire et les articuler/coordonner ;
- Faciliter l'obtention des financements sur les sujets santé/autonomie.

COMMENT ?

Grâce à des actions concrètes en prévention de la santé comme par exemple :

- Favoriser le sport à tous les âges en le rendant accessible à tous ;
- Travailler sur les menus du restaurant municipal pour inciter à consommer plus de légumes et moins de protéines animales ;



✦ SANTÉ

présentation du PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL sur notre marché

Manger mieux, manger local, prendre soin de notre santé, respecter l'environnement, assurer un niveau de vie décent aux producteurs et agriculteurs...

On ne fait qu'en parler ou on essaye de faire quelque chose de concret ?

La Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie a mis en place sur son territoire un Projet Alimentaire Territorial (dit « PAT ») en janvier 2022. À ce titre, elle a été reconnue par l'État via le label PAT, qui permet de mener à bien des projets autour de l'alimentation de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement pour tous.

Le PAT a pour objectifs de :

- communiquer sur les points de vente locaux,
- faciliter le dialogue entre les acteurs,
- développer le label Haute Valeur Environnementale (dit HVE),
- agir pour une restauration scolaire locale et de qualité,
- agir sur la santé par l'accès à une

alimentation de qualité,

- s'assurer de pérenniser les systèmes agricoles durables.

Il s'agit d'accompagner le déploiement de produits locaux et de qualité sur le territoire. Avec son PAT, la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie souhaite promouvoir une agriculture toujours plus soucieuse de l'environnement, sans exclure quiconque ou certains modes de production. Villers-sur-Mer est représentée dans ces travaux par Arnaud BESNIER, Conseiller municipal, agriculteur et entrepreneur.

Il est aujourd'hui primordial de permettre aux acteurs de l'alimentation d'accéder à des revenus décents et de sécuriser des débouchés tout en facilitant l'accès à une alimentation de proximité, de qualité, à prix abordable pour chacun des consommateurs **en mettant un point d'honneur à limiter le gaspillage alimentaire ainsi que l'usage des plastiques alimentaires.**

- Développer la formation aux « Gestes qui sauvent » pour les commerçants et les personnels des collectivités locales par la Croix Rouge ;

- Développer la formation « premiers secours en santé mentale » pour la prévention des suicides auprès des professionnels de santé et des personnels des CCAS ;

ou plus sociales comme :

- Organiser des ateliers de parentalité ;
 - Créer des logements et des espaces verts (mini forêts) ;
 - Prévenir les violences intrafamiliales.
- Enfin des actions pour améliorer l'accès aux soins comme :
- Travailler sur la Coordination des acteurs du soin et de l'autonomie ;
 - Améliorer la Mobilité des professionnels des soins à domicile ;
 - Rendre plus attractives les professions de soins et aides à la personne.

Villers-sur-Mer a été représentée dans le cadre de ces travaux par Marie-Anne

GABREAU, médecin généraliste et adjointe au Maire.

À Villers-sur-Mer, des efforts ont déjà été effectués ces deux dernières années dans les domaines suivants :

- le sport-santé avec la labellisation de notre ville en « maison sport-santé » et l'installation d'équipements gratuits en bord de plage et au marais ;
- la mise en place d'un programme de sport adapté et totalement gratuit pour les seniors ;
- des formations gratuites aux premiers secours ;
- la création d'un appartement d'urgence et d'une cellule pour faire face aux violences intra-familiales ;
- la mise en place d'une commission cantine au sein de notre école municipale ;
- etc...

Nos efforts en matière de santé vont dorénavant non seulement être renforcés, mais de surcroît être coordonnés au niveau de la Communauté de Communes via ce Contrat Local de Santé.





Pour se faire une idée de l'utilité de nos postes de secours, il est bon parfois de se pencher sur des chiffres et des bilans. Ainsi, pour ce qui relève des secouristes de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) présents au poste de secours Jean Moulin au mois d'août, le bilan est le suivant :

- 1 123 personnes soignées (personnes passées par l'infirmier du poste de secours) en ce compris 11 interventions nécessitant un contact avec le Centre 15 (Samu 14) dont 6 personnes soignées pouvant regagner leur domicile et 5 personnes évacuées par les sapeurs-

✦ SÉCURITÉ

BILAN DE LA SURVEILLANCE DES CRS sur notre plage cet été

La surveillance des CRS sur notre plage l'été complète très utilement celle des nageurs-sauveteurs de la SNSM. Car à leur mission de surveillance s'ajoutent également des missions de sûreté des personnes. Ainsi cet été, les CRS auront réalisé les interventions suivantes :

- 1 852 soins prodigués dont 52 aux baigneurs ;
- 2 interventions concernant 28

✦ SÉCURITÉ

BILAN DE NOS SECOURISTES de la SNSM au mois d'août

pompier vers le Centre Hospitalier.

- 2 En moyenne 27 personnes passées par jour pour avoir des informations (horaires des marées, zone de baignade surveillée, recherche de l'office du tourisme, bracelets pour enfants, renseignements sur les activités de la Commune...).
- 3 Environ 700 interventions de prévention (enfants non-accompagnés à la baignade, personnes sur les épis rocheux, respect de l'environnement...).

Merci à vous toutes et à vous tous d'avoir veillé sur nous !



✦ SÉCURITÉ

Villers-sur-Mer a de nouveau accueilli une formation de la SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM)

Notre ville est devenue un spot de formation pour la SNSM. Notre Mairie a effectivement resserré les liens entretenus avec la SNSM depuis des années, pour transformer une simple relation en un véritable partenariat.

Villers-sur-Mer / SNSM, de la simple relation au partenariat

Notre plage est surveillée chaque été par les CRS d'une part, et par la SNSM d'autre part. La SNSM se doit de

régulièrement recruter des sauveteurs en mer, de les former et d'offrir des programmes de perfectionnement aux sauveteurs déjà en exercice.

Les centres de formation de Caen, du Havre, de Ouistreham et de Rouen viennent dorénavant sur notre plage pour les exercices pratiques. Et nous sommes heureux et fiers, dans le cadre de ce nouveau partenariat, de les accueillir.

✧ SÉCURITÉ

LE COLONEL AUVRAY, président du SDIS a rendu visite à nos pompiers

Le Colonel Hors Classe Christophe AUVRAY, directeur des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) du Calvados, a rendu visite aux pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Villers-sur-Mer. Un échange avec les pompiers volontaires a eu lieu, sur leurs conditions d'interventions, sur leurs besoins en formation et en accompagnement. L'occasion de faire le point sur les interventions et l'état de motivation des volontaires.

Ainsi, depuis le 1er janvier, nous dénombrons un total de 550 interventions, en croissance de 20% par rapport à l'année dernière.



La Mairie était représentée par Louis RONSSIN, Conseiller municipal délégué à la sécurité.



✧ SÉCURITÉ

MULTIPLS INTERVENTIONS chemin de Saint Vaast

Le chemin de St Vaast a fait l'objet de nombreuses demandes de la part du Comité de quartier territorialement compétent, principalement axées autour du sujet de la vitesse. Les services de la Mairie se sont donc mobilisés et les interventions suivantes ont été réalisées :

- la vitesse du chemin a été passée à 30 km/h avec la pose de panneaux aux entrées du chemin;
- de nouveaux panneaux de pré-signalisation ont été ajoutés afin d'avertir de l'arrivée du Stop;
- la pose de ralentisseurs;
- une grille de protection d'une buse jugée dangereuse a été posée;

- le curage et le débouchage du fossé au niveau du 1387 du chemin a été effectué;
- plus d'une tonne d'enrobé à froid a été déposée sur la chaussée afin de reboucher les cavités.

Le chemin de Saint Vaast, du fait de sa configuration, reste un chemin difficile d'emprunt. Les services de la Mairie peuvent faire beaucoup - et en l'occurrence ils ont répondu aux demandes exprimées pour le sécuriser - mais ils ne pourront jamais faire d'un chauffard un conducteur responsable.

Alors restez vigilants !



✦ SÉCURITÉ

intervention CHEMIN DU CHÂTEAU

Les services de la mairie vont intervenir très prochainement pour :

- placer 2 nouveaux panneaux « 50 » dans le Chemin du château. Un sous le panneau de sortie de ville après le pont chemin du Château et l'autre 200 mètres plus loin en montant ;
- implanter un radar pédagogique dans le sens de la descente après le croisement avec le Chemin des vignes.

Enfin, l'équipe de la voirie ajoutera du caillou sur les bas cotés afin de réduire les ornières qui se forment.

Pour votre sécurité.



✦ SOCIAL

MUTUELLE COMMUNALE, n'hésitez pas à prendre RDV avec notre conseillère

Madame Sophie ESSELIN, la conseillère de notre mutuelle communale (Mutuelle Familiale de Normandie), reçoit sur rendez-vous en Mairie annexe les mardis et les vendredis. Elle peut aussi se déplacer à votre domicile si vous deviez avoir des problèmes de mobilité.

Vous pouvez la contacter directement au 06 28 03 34 86

MUTUELLE COMMUNALE
my'n Mutuelle Familiale de Normandie
Mutuelle Communale
pour tous les Villersois et Villersaises

✦ SOCIAL

RÉUNION PUBLIQUE sur l'EHPAD

Vous avez été nombreux à assister à la réunion publique organisée par la Mairie en vue d'écouter les représentants de la société Domus Vi qui ouvrira prochainement un EHPAD à Villers-sur-Mer. La future directrice de cet établissement, accompagnée de son directeur régional, a présenté le futur établissement et a répondu aux nombreuses questions des Villersois et Villersaises présents dans la salle.

Nous invitons toutes celles et tous ceux

d'entre vous qui le souhaitent, à ne pas hésiter à contacter la mairie (02 31 14 65 00 ou mairie@villers.fr) pour être orientés dans vos démarches.



✦ SPORT

AMÉNAGEMENT DU GYMNASSE le temps des travaux au sein du complexe sportif



Pour la réouverture de la saison sportive, des travaux ont eu lieu dans le gymnase qui doit accueillir plusieurs associations aux activités diverses et variées. Le service bâtiment de la Mairie a ainsi :

- fabriqué et posé un mur de protection pour la pratique du tir à l'arc ;
- de nouvelles bandes au sol ont été tracées pour la pratique du badminton ;
- un ring et un support de sacs de frappe pour le club de boxe ont été transportés et implantés sur la surface restante.

Chaque association devra faire des compromis le temps des travaux. Mais aucune n'aura à cesser ses activités.



✧ SPORT

LA REMISE DES PRIX

à nos « champions » villersois a été effectuée

En marge du Forum des associations, les prix à nos champions de Villers 2022 ont été remis par Estelle SARTINI, marraine de cette édition. Estelle SARTINI est une ancienne joueuse internationale de rugby. Elle compte 90 sélections en équipe de France, 3 titres de championne de France, 4 titres de championne d'Europe, 3 grands chelems et a été 2 fois 3e aux championnats du monde.

Estelle a remis des récompenses individuelles à :

- 1 Maëli GIROT, championne de France junior de tennis de table UFOLEP ;
- 2 Léo DUCHEMIN, champion de France amateur de boxe thaï ;

et des récompenses collectives aux équipes suivantes de l'ASVH :

- 1 l'équipe U15, championne du Calvados (D1) qui accède au niveau régional (R2) ;
- 2 l'équipe seniors B, championne du Calvados (D1) qui accède au niveau régional (R3) ;
- 3 l'équipe seniors A, championne de Normandie (R2) qui accède au plus haut niveau régional (R1).

De beaux champions, une marraine exceptionnelle et deux élus en charge du sport (Olivier GUERIN et Cindy GIROT) qui auront fait un gros boulot pour que cet événement soit réussi.

✧ SPORT

réunion publique sur la transformation du complexe sportif

EN UN PARC SPORTIF ARBORÉ

Afin de tenir compte d'une part de l'ouverture prochaine de l'EHPAD, de la résidence services et du Pôle de santé rue du stade et, d'autre part de la construction d'un nouveau quartier de quelques 120 à 150 logements dans la continuité du complexe sportif, l'équipe municipale mène un projet consistant à transformer notre complexe sportif, espace clos et bétonné, en un espace ouvert et arboré.

Pour que notre complexe sportif devienne un espace de vie et non plus un lieu uniquement réservé à la pratique du sport.

Pour cela, l'équipe municipale a :

- 1 consulté les associations sportives de notre ville individuellement ;

- 2 consulté ces mêmes associations dans le cadre d'une réunion lors de laquelle elles furent toutes réunies ;
- 3 reçu les habitants des rues du stade et du commerce pour écouter leurs préoccupations ;
- 4 et a organisé une réunion publique ouverte à tous les Villersois.

La réflexion ainsi menée l'a été par ailleurs avec l'aide d'un architecte, d'un spécialiste des infrastructures sportives, d'urbanistes et de spécialistes de la mobilité. L'ensemble des informations ainsi récoltées permettra donc de finaliser ce projet avant la fin de l'année pour sortir de terre en 2025/26.

Une dernière réunion publique sera organisée à ce sujet début 2023.



☆ SPORT

l'ASVH (foot) 1er club normand à élire UN CONSEIL D'ADMINISTRATION PARITAIRE (HOMMES-FEMMES)

Bravo à notre club de foot, l'ASVH - Villers Houlgate Normandie Côte Fleurie, qui est devenu en quelques années l'un des clubs majeurs de Normandie, et qui a, vendredi, décidé de changer sa gouvernance pour en faire le premier club normand à avoir un Conseil d'administration totalement paritaire.

Ce Conseil d'administration est désormais composé de 10 membres, soit 5 hommes et 5 femmes. À l'appui de ce Conseil d'administration, le poste de Secrétaire Général du club a été confié... à une femme.

Par ailleurs, le club a une section féminine complète (couvrant toutes les tranches d'âge) dont la marraine n'est autre que Mme la Ministre Nicole AMELINE et qui a reçu la médaille d'argent de la Fédération Française de Football pour la qualité de sa formation.

L'ASVH s'est également engagée pour la défense des droits des femmes en s'associant à l'action de l'ONU #HeForShe.

Un grand bravo aux dirigeants et aux bénévoles de cette association qui donnent de leur temps pour encadrer et accompagner les quelques 400 licenciées et licenciés du club.



☆ TOURISME

réunion entre notre Maire Thierry GRANTURCO et le nouveau directeur général de LA SPL INDEAUVILLE THIERRY BOTTARD

La Société Publique Locale (SPL) InDeauville a été créée en janvier 2017 et regroupe 11 communes, à savoir (par ordre alphabétique) :

- Bénerville
- Blonville
- Deauville
- Saint-Arnoult
- Saint-Gatien
- Saint-Pierre Azif
- Tourgeville
- Touques
- Vauville
- Villerville
- Villers-sur-Mer

Ces 11 communes ont initialement confié à la SPL InDeauville :

- le développement de leur tourisme ;
- leurs animations ;
- la gestion de leurs équipements.

En 2020, à l'initiative de notre Maire Thierry GRANTURCO tout juste élu, le champ d'activités de la SPL InDeauville a été réduit au seul développement du tourisme sur notre territoire.

Les animations ont été reprises par chaque ville et, à Villers-sur-Mer, elles sont dorénavant organisées par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) SPACE qui a également la compétence



de gérer nos équipements. Plus besoin de passer par la SPL InDeauville pour gérer nos affaires intra-muros.

Pour ce qui relève du tourisme, notre Maire a expliqué à M. BOTTARD que nous ne voulons pas n'importe quel tourisme. À Villers, nous avons un patrimoine naturel exceptionnel et nous entendons qu'il soit respecté. Villers veut un tourisme qualitatif et maîtrisé.

Villers est une petite ville qui vit dans une ambiance de petit village. Et cette vie de village, nous souhaitons la conserver. Villers est une ville « authentique » et nous entendons qu'elle le reste.

Bref, une réunion entre deux Thierry (Thierry GRANTURCO et Thierry BOTTARD) qui aura permis d'exprimer les attentes de Villers-sur-Mer concernant la promotion du tourisme sur notre territoire par la SPL InDeauville.



✧ URBANISME

MOMENT HISTORIQUE EN MAIRIE avec la signature de notre convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Pour mémoire, Villers-sur-Mer avait fait acte de candidature au programme gouvernemental « Petites Villes de Demain » (PVD) et en fut lauréate. Ce programme PVD a pour but de permettre à notre ville d'être prioritaire sur les subventions à accorder dans les 3 ans qui viennent.

Pour que tel soit le cas, il fallait :

- 1 que notre ville sélectionne préalablement un chef de projet, dont le salaire est financé à hauteur de 75% par l'Etat. Un chef de projet qui est en réalité une cheffe de projet en la personne de Déniz DOGARD ;
- 2 qu'une étude d'urbanisme soit menée après la sélection d'une société spécialisée. Cette société a été sélectionnée et ses premiers rapports ont été remis à la Mairie ;
- 3 qu'un certain nombre de projets prioritaires soient identifiés sur la base de cette étude, et qu'ils soient repris dans une convention d'ORT à signer avec l'Etat (représenté ce

matin par le sous-Préfet Guillaume LERICOLAIS), la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie (représentée ce matin par son Vice-président Michel CHEVALLIER) et le Conseil Départemental (représenté ce matin par Audrey GADENNE, Conseillère Départementale).

Cette signature a eu officiellement lieu en mairie.

Cette convention est un acte majeur dans l'histoire de Villers-sur-Mer. Elle permettra à notre Ville de lancer des projets structurants qui n'auraient pas été envisageables si Villers-sur-Mer n'avait pas d'une part été lauréate du programme Petite Ville de Demain et si cette convention n'avait pas d'autre part été signée.

Il s'agit là de la reconnaissance par l'Etat du travail très conséquent effectué par notre équipe municipale et les équipes de la Ville depuis plusieurs mois.

Ça bouge vraiment-vraiment bien à Villers-sur-Mer !

✧ VILLERS 2000

CHIFFRES DU MOIS D'AÔÛT concernant le distributeur automatique de billets de la place du marché de Villers 2000

Ce distributeur automatique de billets (DAB) est un investissement communal visant à permettre aux habitants d'un quartier et à ses commerçants, qui demandaient depuis de nombreuses années d'en avoir un disponible à proximité, de pouvoir retirer de l'argent lorsque le besoin s'en fait ressentir.

Villers 2000 est le quartier regroupant le plus de résidents principaux et secondaires de la Commune, puisqu'à lui seul ce quartier représente quasi 50 % (4.500) des logements de Villers-sur-Mer, pouvant accueillir en période estivale jusqu'à 20.000 personnes. Or, un tel quartier sans DAB, constituait à n'en pas douter une anomalie.

Cette anomalie étant réparée, il convenait d'analyser son utilisation pour s'assurer qu'au-delà des attentes et des demandes des habitants de ce quartier, ce DAB est vraiment utile. L'équipe municipale a décidé de suivre les chiffres des 6 premiers mois d'installation, puis d'analyser par la suite les chiffres une fois par an.

Ainsi, pour rappel, ce DAB a été utilisé de la manière suivante :

1) mars 2022 (mois d'installation)

433 retraits

Pour un montant total de 31.920 euros

Et une moyenne par retrait de 74 euros

2) avril 2022

869 retraits

Pour un montant total de 65.940 euros
Et une moyenne par retrait de 76 euros

3) mai 2022

1.458 retraits

Pour un montant total de 116.580 euros

Et une moyenne par retrait de 80 euros

4) Juin 2022

1.338 retraits

Pour un montant total de 105.860 euros

Et une moyenne par retrait de 79 euros

5) Juillet 2022

2.603 retraits

Pour un montant total de 201.420 euros

Et une moyenne par retrait de 77 euros

6) Et donc en août 2022

3.518 retraits

Pour un montant total de 247.030 euros

Et une moyenne par retrait de 70 euros

Dès lors, sur 6 mois (sachant que le mois de mars n'était pas complet), les chiffres globaux sont les suivants :

10.219 retraits

Pour un montant total de 768.750 euros

Et une moyenne par retrait de 75 euros

Ce DAB est utilisé au-delà des prévisions de la Mairie. Ce qui constitue une bonne nouvelle, l'investissement se révélant à la fois utile et efficace. Les chiffres vont donc dorénavant être communiqués par année civile. Pour que vous puissiez continuer à être informés en toute transparence.

Numéros Utiles

LA MAIRIE

Tél : 02 31 14 65 00

Email : mairie@villers.fr

MARIE ANNEXE

(social, état civil, cimetière)

Tél : 02 32 14 65 13

Email : mairie-annexe@villers.fr

LA POLICE MUNICIPALE

Tél : 02 31 14 05 37

Email : police-municipale@villers.fr

GENDARMERIE

Tél : 02 31 14 02 85

L'ENTRAIDE VILLERS-SUR-MER

Tél : 06 51 00 37 26

Email : entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence
(violences intrafamiliales)

Tél : 06 33 29 89 94

URGENCE SOCIALE

Tél : 07 71 16 66 05

MÉDIATRICE

Tél : 06 84 82 37 60

Email : mediation@villers.fr

DÉFENSEURS DES DROITS

Tél : 06 30 95 00 57

LA POSTE

Tél : 08 90 64 88 57

DÉCHÈTERIE

Tél : 02 31 88 16 32

OFFICE DU TOURISME

Tél : 02 31 87 77 60

PALÉOSPACE

Tél : 02 31 81 77 60

ASSOCIATION VILLERSOISE

pour les animaux

Tél : 07 49 77 47 97

Email : av-animaux@villers.fr

POSTE DE SECOURS

JEAN mermoz

Tél : 02 31 87 01 04

Jean Moulin

Tél : 02 31 87 52 83



La Lettre de Villers-sur-mer

Directeur de Publication :
Thierry GRANTURCO, maire

Publication bimestrielle
de la Municipalité de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue de Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Photographies :
Matthieu GAILLANDRE

Ce numéro a été imprimé
à 2 500 exemplaires

Réalisation & Impression :
Imprimerie Marie - Honfleur
N° SIRET : 407 753 755 00021